

Lutte accrue contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes

Interpol et Rabat la main dans la main



Ouverture de la session parlementaire d'avril
Habib El Malki : *La régularité des élections démontre la stabilité du modèle démocratique marocain*



Terreur dans les camps de Tindouf

Les séquestrés pris en tenailles entre le coronavirus et le blocus



Boughaleb El Attar, ambassadeur du Maroc à Cuba

S.M le Roi Mohammed VI exprime sa détermination à renforcer les relations entre les deux pays et à œuvrer pour le développement constant des liens d'amitié entre Rabat et La Havane

Entretien



Le WAC boucle la phase de poules de la Ligue des champions sur une victoire
Fawzi Benzarti : *Le Wydad est fin prêt pour n'importe quel adversaire*



Séance commune
des deux
Chambres du
Parlement
consacrée à la
crise sanitaire

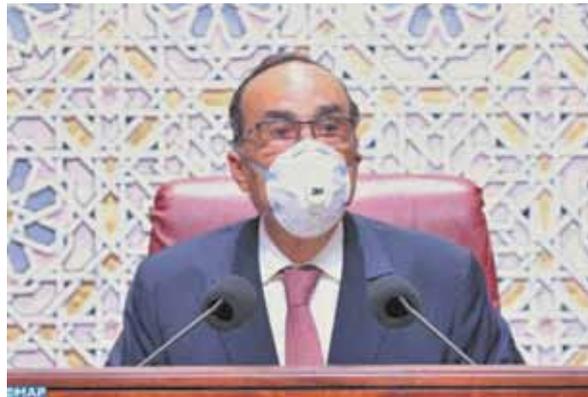
Les deux Chambres du Parlement tiendront ce lundi une séance plénière commune au cours de laquelle le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani présentera des données sur la situation épidémiologique dans le Royaume, a-t-on indiqué samedi dans un communiqué conjoint.

L'intervention de Saad Dine El Otmani sera axée sur "la situation épidémiologique de la Covid-19: les évolutions, les mesures de prévention et d'accompagnement", précise la même source.

La séance qui débutera à 15H30 se tiendra conformément à l'article 68 de la Constitution, dans le respect des mesures préventives adoptées contre la pandémie, souligne le communiqué.

Ouverture de la session parlementaire d'avril

Habib El Malki : *La régularité des élections démontre la stabilité du modèle démocratique marocain*



Le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, a indiqué, vendredi à Rabat, que la régularité de l'organisation des élections au Maroc conforte l'Etat des institutions et démontre la stabilité du modèle démocratique du Royaume dans un environnement régional agité.

Intervenant à l'ouverture de la deuxième session de l'année législative 2020-2021, il a salué l'adoption

des textes relatifs aux élections prévues cette année, qui sont à même de consolider l'édification institutionnelle et assurer la tenue de ces échéances, malgré le contexte particulier.

L'attention accordée par S.M le Roi Mohammed VI et les différents pouvoirs et acteurs politiques à la régularité des élections va de pair avec une volonté collective d'en assurer la transparence, la crédibilité

et la probité, a-t-il assuré.

Par ailleurs, Habib El Malki a appelé à accélérer la cadence de l'action législative et à fixer le sort des 229 propositions de lois présentées, dans un souci de valoriser les initiatives des membres de la Chambre, soulignant que les chantiers engagés par le Royaume exigent une mobilisation exceptionnelle et la capitalisation des acquis.

Il a, notamment, évoqué à ce propos le nouveau modèle de développement, qui requiert la coopération et la complémentarité des différents pouvoirs pour en assurer la réussite, ajoutant que sur le chantier de la protection sociale, la Chambre sera appelée à adopter les textes en lien avec la loi-cadre y afférente.

Il s'agit, également, de la création du Fonds Mohammed VI pour l'investissement, qui insufflera une nouvelle dynamique et se répercutera positivement sur l'emploi et la promotion de l'esprit d'entrepreneuriat, a-t-il relevé.

Hakim Benchamach : *Déployer plus d'efforts pour valoriser le bilan législatif*

Le président de la Chambre des conseillers, Hakim Benchamach, a plaidé, vendredi à Rabat, pour l'intensification des efforts sur les différents aspects de l'action parlementaire, pour valoriser le bilan législatif, tout en impliquant toutes les composantes de cette institution.

Intervenant à l'ouverture de la session d'avril de l'année législative 2020-2021, il a indiqué que cette dernière session de la législature est d'une importance particulière, relevant qu'elle se tient dans une conjoncture marquée par la situation pandémique et la poursuite de la campagne nationale de vaccination.

A ce propos, il a mis en exergue la politique sage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, qui a procuré au Maroc une position distinguée parmi les pays leaders en termes d'efficacité de la réponse nationale

à la flambée de cette pandémie.

Cette session intervient après une session extraordinaire, dont l'ordre du jour était consacré à un ensemble de textes législatifs importants relatifs, notamment, aux prochains scrutins, à la protection sociale et à l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption, a-t-il noté.

S'agissant du contrôle de l'action gouvernementale et de l'évaluation des politiques publiques, Hakim Benchamach a indiqué que le groupe thématique temporaire en charge de la réforme de la couverture sociale et le groupe thématique temporaire chargé de préparer la séance annuelle consacrée à la discussion et à l'évaluation des politiques publiques liées à l'emploi, ont continué à mettre en œuvre leurs plans d'action dans le but de contribuer à l'activation des



grands chantiers nationaux.

Sur le plan diplomatique, la Chambre a poursuivi, malgré les circonstances de la pandémie, le renforcement et la valorisation de ses relations avec diverses organisations parlementaires internationales et régionales, ainsi qu'avec les Par-

lements nationaux du monde entier, dans l'objectif de consacrer les valeurs de solidarité et de coopération fructueuse, de défendre la cause nationale et de continuer à mobiliser des appuis à l'initiative d'autonomie dans les provinces du Sud.

Lutte accrue contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes



*Interpol et Rabat
la main dans
la main*



Coup dur pour les réseaux du trafic et de la traite des êtres humains. Une vaste opération menée par Interpol du 28 mars au 2 avril avec le concours de 24 pays d'origine, de transit ou de destination, en Afrique et en Europe, a permis de libérer 500 victimes de la traite humaine - y compris des enfants - et d'identifier quelque 760 migrants irréguliers. Cette opération a donné lieu à l'arrestation de 195 personnes (88 pour traite humaine et 63 pour trafic de personnes). Les autres arrestations ont porté sur d'autres chefs d'accusation comme la falsification des documents, vol, délits liés au trafic de drogue et délits environnementaux.

L'Organisation internationale de police criminelle basée à Lyon a indiqué, par ailleurs, que «le Maroc a joué un rôle important dans cette opération en accueillant l'unité de coordination

opérationnelle et en opérant 49 arrestations, quasi exclusivement liées au trafic de migrants». Elle a également précisé que c'est sur la base des renseignements fournis par notre pays que «des autorités espagnoles ont agi arrêtant deux principaux passeurs connus pour avoir facilité le transport de migrants irréguliers du continent africain à l'aide de bateaux pneumatiques rigides et de camions».

Une riche expérience

Pour Saïd Mchak, enseignant-chercheur en droit international de migration à l'Université Moulay Abdellah-Fès, cette reconnaissance du rôle du Maroc dans la lutte contre le trafic et la traite humaine n'a rien de surprenant puisque le Royaume a toujours été un membre actif d'Interpol qui participe résolument à la lutte contre le

crime, notamment celui en relation avec les réseaux du trafic et de la traite humaine. «Cet activisme trouve son explication dans l'expérience de notre pays en matière de lutte contre la migration irrégulière. En effet, le Maroc a cumulé une longue expertise depuis les années 2000 dans la gestion et le traitement des questions relatives à la migration irrégulière», nous a-t-il expliqué. Et d'ajouter : «Nous disposons d'une véritable connaissance au niveau de la nature des réseaux, des profils des passeurs et des espaces géographiques où ces réseaux s'activent. Ceci d'autant plus que notre pays déploie depuis des années des efforts importants pour lutter contre la traite humaine et le trafic des migrants». A ce propos, notre interlocuteur nous a rappelé que le Maroc a adopté en 2005 une stratégie nationale de lutte contre la traite humaine avant d'adopter la loi n° 27.14 qui a défini, pour la première fois, la traite des personnes et les «victimes» de ce crime conforme à la définition internationale et comme elle est présentée dans le protocole d'interdiction et de répression de la traite des personnes. «Notre pays a procédé également à la mise en place d'une Commission nationale de lutte et de prévention contre la traite des êtres humains chargée de coordonner les actions de lutte et de prévention contre la traite entre les représentants de divers secteurs gouvernementaux, institutions publiques et représentants de la société civile. Il faut aussi ajouter les efforts de communication et de sensibilisation menés auprès des juges, des procureurs du Roi, de la police judiciaire et des autres personnes chargées de faire respecter la loi. Ces personnes ont bénéficié de sessions de formation en matière de traite humaine», nous a-t-il rappelé. Et d'affirmer : «Il y a eu également la circulaire adressée aux procureurs et procureurs généraux par Mohamed Abdenna-

baoui, ex-président du ministère public, les appelant à sévir contre la traite humaine qui, dans la majeure partie des cas, vise des catégories sociales vulnérables». Et les résultats sont déjà là.

Des résultats probants

Selon des chiffres émanant du CNDH datant de 2020, le nombre des affaires de traite des êtres humains de la poursuite, dans le cadre d'affaires de traite de personnes, de près de 585 individus, dont 144 femmes et 84 étrangers. Quant au nombre des victimes de la traite des personnes, il a atteint les 719 durant ces trois dernières années. En détail, le Conseil précise que 283 personnes ont été victimes d'exploitation sexuelle, 58 personnes ont été exploitées dans la mendicité, alors que 35 personnes ont été victimes de travail forcé. Les autorités marocaines ont émis 137 mandats dans le cadre de ces affaires et

pas moins de 443 personnes ont été placées en garde à vue.

Une coopération permanente

Sur un autre registre, Saïd Mchak nous a expliqué que la coopération entre le Maroc et Interpol ou d'autres pays a toujours été de mise. «La coopération internationale en matière de lutte contre le trafic et la traite des êtres humains n'est pas occasionnelle. Les réunions entre les responsables de ce dossier se font de manière régulière. Les trafiquants sont traqués et arrêtés en permanence. Le travail d'Interpol se résume en l'accompagnement des autorités de police nationales dans leurs déploiements tactiques visant à démanteler les réseaux criminels impliqués dans le trafic de migrants ou la traite humaine», a-t-il ajouté. Et de conclure : «Et ce travail quotidien n'est pas souvent révélé ou médiatisé. La presse aime plutôt se focaliser sur les cas importants comme la dernière opération».

Hassan Bentalieb

Traite des personnes

Conformément au droit international la traite des personnes est une infraction pénale. L'Article 3(a) du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants fournit la définition internationalement reconnue de la traite des personnes: L'expression 'traite de personnes' désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantage pour obtenir le consentement une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues, l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.

«La traite des personnes» et «la traite des êtres humains» sont des termes interchangeables. Les Nations Unies ont adopté le terme «traite des personnes» lors de l'adoption du Protocole contre la traite des personnes. Le Conseil de l'Europe utilise le terme «traite des êtres humains» conformément à la Convention du Conseil de l'Europe contre la traite des êtres humains de 2005.

Source : *Office des Nations unies contre la drogue et le crime éducation pour la justice, série de modules universitaires, Traite des personnes module 6, définir le concept de traite des personnes, Nations unies, Vienne, 2019.*

Trafic illicite de migrants

Le Protocole des Nations Unies contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer définit le trafic illicite de migrants comme «le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée irrégulière dans un État partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État» (ONUUD, 2000).

Bien que ces termes soient souvent confondus, le trafic illicite de migrants et la traite d'êtres humains ne sont pas la même chose. L'intention d'exploiter est requise pour caractériser la traite, mais pas le trafic illicite, qui est consenti. Le trafic illicite est obligatoirement transnational, tandis que la traite d'êtres humains peut avoir lieu à l'intérieur des frontières d'un pays. Dans la pratique, il peut être difficile de discerner le trafic illicite de la traite, car des éléments relevant de l'exploitation ou d'atteintes peuvent apparaître pendant le transit ou à destination, même lorsque le migrant avait initialement donné son consentement. En outre, le trafic illicite et la traite peuvent se produire sur les mêmes voies, et le premier peut mener au second. Il est également important de noter que la traite d'êtres humains est généralement perpétrée contre une personne, tandis que le trafic illicite est perpétré contre l'État.

Source : <https://migrationdataportal.org/fr>

La Cour constitutionnelle rend ses arrêts sur les lois électorales

Pas de dispositions contraires à la Loi suprême, selon cette haute juridiction



La Cour constitutionnelle a affirmé que les lois relatives à la Chambre des représentants, à la Chambre des conseillers et à l'élection des mem-

bres des conseils des collectivités territoriales, ne contiennent pas de dispositions contraires à la Constitution.

Dans trois arrêts distincts rendus jeudi,

la Cour constitutionnelle a tranché la question de la constitutionnalité de la loi organique N°04.21 modifiant et complétant la loi organique N°27.11 relative à la Chambre

des représentants, la loi organique N°05.21 modifiant et complétant la loi organique N°28.11 relative à la Chambre des conseillers et la loi organique N°06.21 modifiant et complétant la loi organique N°59.11 relative à l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales, adoptées par le Parlement en session extraordinaire.

Parmi les questions qui ont suscité le débat à l'occasion de l'examen de ces textes, figure l'adoption du quotient électoral calculé sur la base des inscrits aux listes électorales.

A ce propos, la Cour constitutionnelle souligne que la Constitution ne prévoit aucune règle fixant les modalités de calcul du quotient électoral, laissant ainsi au législateur le soin de trancher ce sujet.

Dans le même sens, la Haute juridiction fait observer que la Loi fondamentale stipule que le système électoral relatif à la Chambre des représentants (article 62) et aux collectivités territoriales (146), incluant les modalités de distribution des sièges, est fixé par une loi organique.

Ces trois textes constituent, aux côtés de la loi organique N°07.21 modifiant et complétant la loi organique N°29.11 relative aux partis politiques, le nouveau dispositif électoral, adopté en prévision des prochaines échéances.

Carol Mosley Braun loue le rôle joué par le Maroc pour rassembler l'Afrique

La membre éminente du parti démocrate américain, Carol Mosley Braun, actuellement en visite au Maroc, a salué, vendredi à Rabat, le rôle "important" que le Maroc est en train de jouer pour rassembler l'Afrique et instaurer les fondements de la paix et de la prospérité en faveur du continent.

Dans une déclaration à la presse, Carol Mosley Braun, qui était l'invitée de la Fondation diplomatique et de l'Union socialiste des forces populaires (USFP) à une rencontre avec les ambassadeurs des pays africains accrédités à Rabat axée sur le "Renforcement des relations entre les Etats-Unis et l'Afrique, une urgence au regard du contexte pandémique et sécuritaire", a indiqué qu'elle ne ménagera aucun effort pour soutenir ces objectifs.

Répondant à une question sur la situation des droits des femmes dans le Royaume, l'ancienne sénatrice US pour l'Etat de l'Illinois s'est dit "impressionnée" par les avancées "encourageantes" réalisées par les femmes marocaines.

De même, l'ex-diplomate et première femme d'origine afro-américaine à être élue membre du Sénat US, a fait part de son engagement à œuvrer sur le plan international pour faciliter ce processus.

Pour le président de la Fondation diplomatique, Abdelati Habek, cette rencontre a été l'occasion pour Mme Braun de se remémorer ses souvenirs en tant que première ambassadrice et sénatrice d'origine afro-américaine.

Dans une déclaration à M24, la chaîne d'information en continu de la MAP, il a indiqué que beaucoup de questions en relation avec la coopération ont été évoquées lors de cette rencontre avec les ambassadeurs africains et l'ambassadeur du Japon.

De son côté, l'ambassadeur du Japon à Rabat, Takashi Shinzuka, a relevé, dans une déclaration similaire à M24, que la visite de Carol Mosley Braun au Maroc est un signe de l'amitié pérenne entre le Royaume et les USA.

Tout en rappelant que le



Japon est un grand allié des Etats-Unis et un grand ami du Maroc, il s'est dit heureux de prendre part à cette rencontre et de voir les relations entre Rabat et Washington "se raffermir et se renforcer".

Pour sa part, le secrétaire général de la Fondation diplomatique, Jean Christophe Bertrand, a indiqué que cette rencontre vise à enrichir les discussions sur

le renforcement de la coopération entre les Etats-Unis d'Amérique et les pays africains.

Mardi à Rabat lors d'un entretien avec le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, Carol Mosley Braun avait mis en avant l'importance de hisser les relations américano-marocaines vers de nouveaux horizons de coopération et de concertation, notant

que les deux pays partagent les mêmes valeurs visant à promouvoir la paix et la prospérité.

A Dakhla, la sénatrice US avait fait part de son admiration pour la qualité des infrastructures et les potentialités dont regorge la perle du Sud, en se disant impressionnée par le développement socioéconomique et le potentiel énorme dont dispose la région de Dakhla-Oued

Terreur dans les camps de Tindouf

Un vent de terreur souffle sur le Polisario depuis la mort de deux dirigeants du front sous les feux des Forces Armées Royales qui ont réagi aux provocations des séparatistes à l'Est du mur de sécurité.

Des sources concordantes en provenance des camps de Tindouf rapportent qu'un état de confusion règne au sein de la direction du Polisario à Rabouni près de Tindouf, au Sud de l'Algérie, depuis l'annonce de la mort du commandant de la prétendue gendarmerie, Dah Al-Bendir, dans la région de Tifariti non loin de ce qui s'appelle la quatrième région militaire du Polisario.

Les mêmes sources ont estimé que la force des bombardements marocains ayant localisé et ciblé certains dirigeants du Polisario dont Ibrahim Ghali et une grande partie de son staff, ont mélangé les

cartes de la direction du Polisario qui a aussitôt émis des avertissements et ordonné des restrictions des déplacements à proximité du mur de sécurité au Sahara marocain.

Selon les mêmes sources, l'opération n'a pas fait que les deux victimes annoncées par la direction du Polisario. Plusieurs autres membres de la direction séparatiste qui accompagnaient leur chef pour assister à une réunion qui devait se tenir au niveau de ladite région militaire, y ont également péri. Ce que le Polisario se garde d'annoncer pour ne pas ajouter de l'eau au moulin des troubles qui ont lieu dans les camps, et notamment celui d'Aousserd où la prétendue wali a imposé aux habitants de s'acquitter de leurs factures d'électricité.

Réagissant à cette initiative, les habitants se sont constitués en comité pour dénoncer cette initiative en arguant qu'ils ne



soient que de simples réfugiés qui n'ont même pas de quoi acheter leur pitance et que si elle veut

qu'ils paient quoi que ce soit, elle doit leur fournir des emplois et leur assurer des revenus

à même de leur permettre de vivre dignement.

Ahmadou El-Katab

Les séquestrés pris en tenailles entre le coronavirus et le blocus



Le nombre de cas de contamination au coronavirus continue de croître considérablement dans les camps au cours de ces dernières semaines causant un état de peur généralisée parmi les séquestrés de Tindouf confrontés à une épidémie que les autorités algériennes et leur ouailles séparatistes refusent de traiter.

Le Polisario a annoncé l'enregistrement de 57 cas d'infection au coronavirus au cours des 72 dernières heures, en plus de deux nouveaux décès, portant le nombre de cas confirmés depuis le début de l'épidémie à 353 dont 20 décès.

Les camps de Tindouf ont enregistré un nombre très élevé d'infections au virus depuis le mois de mars

dernier suscitant une vague de mécontentement au sein de la population abandonnée à son triste sort, exposée à une catastrophe humanitaire inévitable et assignée à l'interdiction de quitter les camps, et ce en l'absence de tous moyens de prévention et de vaccins.

Dans ce contexte, il est à noter que l'Algérie n'étant pas en mesure d'en garantir la fourniture aux Algériens eux-mêmes est dans l'incapacité d'assurer la moindre livraison de vaccins aux résidents des camps. Plus grave encore, les autorités de Tindouf ont refusé à de nombreux malades l'accès à l'hôpital de Tindouf, ce qui a contribué à multiplier le nombre de décès parmi les résidents des camps.

A.E.K

Un mouvement de femmes défendant le Sahara marocain voit le jour en Espagne

Le mercredi 7 avril 2021, dans la capitale espagnole (Madrid), a été annoncée la fin des procédures juridiques fondatrices du «Mouvement des femmes espagnoles pour le Sahara marocain».

Conscientes du fait que la société espagnole ne connaît du problème du Sahara que ce que les séparatistes ont bien voulu lui expliquer et qui ne sert que la propagande du Polisario et, partant, celle de l'Algérie, les initiatives de ce mouvement entendent donner une image réelle du Sahara marocain à la société espagnole, et à travers elle aux

différents pays européens.

La création de ce mouvement intervient dans un contexte où plusieurs pays ouvrent des consulats généraux dans les provinces méridionales du Maroc. Elle coïncide également avec la reconnaissance par les Etats-Unis de la souveraineté du Maroc sur son Sahara.

Créé par un groupe de femmes espagnoles d'origine marocaine qui souhaitent présenter une vision féministe du dossier en Espagne et dans toute l'Europe, le mouvement vise principalement à sensibiliser les citoyens au concept

d'autonomie du Sahara marocain, renforcer les relations historiques, culturelles, économiques et sociales entre l'Espagne et le Maroc, et défendre les intérêts du Royaume et des Marocains résidant en Espagne.

Le Mouvement des femmes espagnoles pour le Sahara marocain soutient le plan d'autonomie initié par le Maroc et présenté aux Nations unies depuis 2004 et qui vise à continuer de coopérer pleinement avec les Nations unies en vue de mettre fin à la situation actuelle à travers une solution politique.

A.E.K



Création à Rabat d'une Association marocaine des droits des victimes

Objectif : Défendre les droits des enfants, des femmes et de toutes les catégories vulnérables tout en leur procurant le nécessaire soutien juridique, psychologique, sanitaire et social

L'Association marocaine des droits des victimes (AMDV) a tenu, samedi à Rabat, son assemblée générale constitutive sous le thème: "Pour une protection juridique et sociale des victimes".

L'association vise, selon ses statuts, "à soutenir les droits des victimes de crimes, conformément aux conventions internationales pertinentes et aux bases constitutionnelles et nationales, et à défendre les droits des enfants, des femmes et de toutes les catégories vulnérables", tout en œuvrant à faire entendre la voix des victimes et à leur procurer le soutien juridique, psychologique, sanitaire et social, et à lutter contre l'impunité, qui s'apparente à une atteinte aux droits des victimes et bafoue le principe de l'égalité des citoyens devant la loi.

A cet égard, l'AMDV s'engage à présenter des pétitions et propositions de lois, des recommandations et des rapports dans le but d'actualiser et harmoniser le système juridique avec les conventions internationales approuvées par le Maroc, en plus de l'élaboration et la mise en place de projets au profit des femmes et enfants victimes.

L'assemblée générale, à laquelle ont assisté plusieurs avocats, acteurs de la société civile et représentants d'associations des droits de l'Homme, a approuvé à l'unanimité le document constitutif et les statuts de l'association, et élu les membres du bureau exécutif de celle-ci. Ainsi, Aicha Kelaâ a été élue unanimement présidente de l'association, Fatima Zahra Chaoui vice-présidente, Mohamed El Haini secrétaire général, Zineb Hakimi, vice-secrétaire générale, Abdelfatah Zehrach trésorier, Hafsa Boutaher vice-trésorière, Loubna El Joud chargée de la communication et des relations publiques, Karima Salama chargée des affaires juridiques, Mariem Jamal El Idrissi chargée des affaires judiciaires, et Naima El Hrouri et Soukaina Kerouach conseillères.

Dans une déclaration à la



presse, Aicha Kelaâ, avocate au barreau de Casablanca, a affirmé que "l'Association marocaine des droits des victimes s'engage à défendre les droits des victimes sont le parent pauvre de l'arsenal juridique marocain, comparés aux droits dont jouit l'accusé. "Nous nous engageons à défendre les principes de l'équité et de l'égalité entre les statuts juridiques de l'accusé et de la victime au regard des lois marocaines, et dans le cadre des procès", a-t-elle souligné, faisant remarquer que la plupart des législations pénales confèrent à l'accusé plusieurs droits, alors qu'elles négligent ceux de la victime.

La mission de l'association est de défendre les victimes en plaidant leurs cas devant les parties concernées dont le Parlement, les institutions exécutives officielles ou le Conseil national des droits de l'Homme, ainsi que par le biais de la coopération avec ses partenaires dans la société civile, pour l'équité et l'égalité entre

les parties, a dit Aicha Kelaâ. Et d'ajouter que l'association entamera son travail sur plusieurs fronts et dans différents domaines. Ces actions seront reflétées au niveau législatif - par des propositions ou des recommandations- et au niveau des partenariats pour la défense des victimes, notamment les catégories vulnérables, les enfants et les femmes à la fois devant les tribunaux et par des aides et accompagnements après les procès, ainsi qu'en prenant la défense des victimes sur les plans matériel, social, et psychologique, a-t-elle expliqué.

L'AMDV s'occupera, selon une approche participative, de la mise en place d'un plan d'action axé principalement sur la victime et sur la protection de ses intérêts, en plus de faire face aux atteintes à son encontre, en vue de protéger la dignité de tous les citoyens.

A rappeler que le Collectif de la défense des victimes de viol avait annoncé, le 1er avril à Rabat, la création d'un cadre juridique pour la défense des

victimes des agressions sexuelles au Maroc, visant à unifier les efforts contre cette pratique criminelle.

S'exprimant à l'occasion d'un point de presse organisé sous le thème: "Les droits des victimes, entre souveraineté de la justice, Etat des institutions et allégations tendancieuses", le collectif a indiqué que ce cadre juridique vise à renforcer les outils de défense des victimes actuelles et éventuelles, et à faire face à l'acharnement de certains "prétendus militants des droits de l'Homme" à porter atteinte aux victimes d'agressions sexuelles pour des intérêts occultes.

La conférence de presse du Collectif de la défense des victimes de viol a été marquée par des témoignages poignants des victimes dans l'affaire de Taoufik Bouachrine, ainsi qu'un témoignage de Hafsa Boutaher qui accuse Omar Radi de viol. Ces témoignages ont fait la lumière sur la situation sociale et psychologique des victimes, et sur leurs souffrances durant toutes les étapes de ce dossier.

Elles ont également dénoncé la diffamation dont elles sont victimes de la part de certaines parties, qui remettent en question leur statut de victime d'agressions sexuelles.

A cette occasion, le Collectif de défense des victimes de viol a annoncé sa décision de déposer une plainte devant les instances internationales pour diffamation contre le dénommé Maati Monjib, suite à ses déclarations diffamatoires contre les victimes de Taoufik Bouachrine, affirmant que les propos de Monjib sont "une attaque abjecte contre les victimes, et dénuée de toute valeur humaine".

Les méthodes utilisées contre les victimes des agressions sexuelles, concernant ou non l'affaire Bouachrine, "remettent en question la crédibilité des institutions nationales, portent atteinte à l'indépendance de la justice et sèment le doute sur les actes criminels, ce qui est incriminé par le Code pénal marocain et les lois internationales", ont estimé les membres du collectif.

Boughaleb El Attar, ambassadeur du Maroc à Cuba

S.M le Roi Mohammed VI exprime sa détermination à renforcer les relations entre les deux pays et à œuvrer pour le développement constant des liens d'amitié entre Rabat et La Havane



Après un séjour en Espagne, où, en tant que conseiller politique de l'ambassade du Maroc, Boughaleb El Attar a facilité la constitution du Club des amis du Maroc, composé d'une centaine d'intellectuels, d'hommes d'affaires, de syndicalistes, de journalistes et de politiciens de toutes tendances, il a été chargé par S.M le Roi Mohammed VI de rouvrir l'ambassade du Royaume à Cuba. Dans l'entretien qui suit, il fait un bilan exclusif pour «Atalayar», relatant les trois années de sa mission en tant qu'ambassadeur du Royaume à La Havane.

Le Maroc se montre pionnier dans la vaccination de sa population contre la pandémie, y compris les résidents étrangers et les immigrants. Cela vous surprend-il ?

Non. Dès le début, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a pris la pandémie de Covid-19 très au sérieux, et a décrété la fermeture stricte des frontières, des restrictions de mobilité et l'interdiction des rassemblements. Lorsque le vaccin a été prêt, le Souverain a été le premier à l'utiliser et à donner l'exemple. Par conséquent, de plus en plus de pays font confiance au modèle marocain. Par exemple, les Parlements du Honduras, du Nicaragua et de Bolivie viennent de demander à leurs gouvernements respectifs de suivre le modèle marocain.

Dans un autre domaine. Le Polisario mène une campagne internationale dénonçant les activités économiques et commerciales du gouvernement marocain au Sahara. Qu'en pensez-vous ?

Cette campagne va d'échec en échec. La dernière en date est celle

de la Nouvelle-Zélande, ayant pour but de suspendre les accords commerciaux conclus par ce pays avec le Maroc concernant l'achat des phosphates. La justice a rejeté la plainte qui visait à geler les fonds souverains néo-zélandais qui y sont investis, déclarant que ces opérations financières sont légales.

L'argumentation du Polisario est que le Maroc occupe le Sahara occidental, et donc vole-rait ses richesses...

Aucune résolution du Conseil de sécurité de l'ONU concernant la question du Sahara marocain n'a mentionné "l'occupation" du Sahara par le Maroc. Par conséquent, la prémisse est fautive, et la conclusion est également fautive. En plus, je vous rappelle que le rapport dit « Hans Corell », qui est un avis juridique émis par l'ONU à la demande du Secrétaire général, souligne clairement la légitimité des investissements et des plans de développement qui bénéficient aux populations vivant dans le Sahara marocain.

La même controverse se produit-elle actuellement en

Europe ?

Oui, c'est vrai. Mais l'Union européenne a continué à défendre la légalité des accords agricoles et de pêche avec le Royaume du Maroc. Les investissements directs et indirects continuent d'affluer vers les provinces du Sud, non seulement des Etats-Unis, de la France et d'autres pays de l'UE, mais aussi de la Russie, comme en témoigne le dernier accord de pêche signé avec ce pays.

La diplomatie active du Maroc sur le continent africain est très impressionnante. Quelle est la raison de cette dynamique ?

Se tourner vers le continent africain, auquel le Maroc appartient via l'histoire, la géographie et le droit, a été l'un des principaux axes de la diplomatie inaugurée par Sa Majesté le Roi. L'axe principal de cette diplomatie est l'intérêt mutuel et le développement des peuples. Au cours de son règne, Sa Majesté le Roi a effectué plus de voyages en Afrique que dans le reste du monde, et a signé plus d'accords de coopération avec les pays du continent ▶▶



qu'avec le reste du monde. La coopération Sud-Sud est l'axe de la projection internationale du Royaume. Nous voulons faire la même chose en Amérique latine et cela commence à porter ses fruits.

Un autre pays arabe, le Royaume de Jordanie, a ouvert un consulat à Laâyoune, tout comme les Emirats arabes unis et Bahreïn, ainsi que de nombreux pays africains. Qu'en pensez-vous ?

C'est l'expression de la forte solidarité du monde arabe avec la justesse de la question du Sahara marocain, et avec la proposition d'autonomie faite par Sa Majesté le Roi pour résoudre cette question dans le cadre d'un Maroc uni et souverain.

Les relations entre le Royaume du Maroc et la République fédérale d'Allemagne sont actuellement au plus bas. Serions-nous au bord d'une rupture diplomatique ?

Le moment est délicat, en raison, comme l'a souligné le communiqué diplomatique marocain, de "profondes divergences sur des questions qui touchent le Royaume du Maroc". La fermeté avec laquelle le Roi traite les questions d'Etat ne laisse pas de place au doute et elle est exemplaire. Bien qu'il n'ait jamais été question de "rompre les relations", les "lignes rouges", comme vous les appelez, existent et le Maroc ne tolère aucune transgression de celles-ci, quelles qu'elles soient. Le Souverain, qui est le chef de l'Etat et Amir Al Mouminine, est aussi généreux que ferme dans la défense

des valeurs intrinsèques du Royaume.

Pensez-vous que cette tension avec l'Allemagne sera bientôt résolue ?

Cela dépend uniquement et exclusivement de l'Allemagne.

Vous avez été le premier ambassadeur nommé en 2017 par le Royaume du Maroc auprès de la République de Cuba, après 37 ans de rupture, comment avez-vous été reçu par les autorités de La Havane ?

Je peux dire très bien, avec beaucoup de respect et d'espoir, imprégné de cet esprit de noblesse et de joie qui caractérisent le peuple cubain. Je pense que nous pouvons parler de la fermeture d'une parenthèse dans l'histoire bilatérale.

Et le peuple cubain, comment vous a-t-il reçu ?

Avec un grand soulagement et une amitié manifeste. Ils m'ont ouvert toutes les portes. Ce qui nous unit est infiniment plus important que ce qui nous sépare.

Le rétablissement des relations bilatérales a été précédé d'un événement que l'on peut considérer comme historique : la visite privée du Roi Mohammed VI à ce pays. Comment les Cubains l'ont-ils perçue ? Avez-vous eu des échos de l'impact de la visite Royale ces dernières années ?

Comme vous le dites à juste titre, cette visite était d'une importance historique bien plus grande que ce qui a été écrit à son sujet, ce qui est déjà énorme. Imaginez qu'un chef d'Etat, en l'occurrence Sa Ma-

jesté le Roi, Amir Al Mouminine, décide de se rendre dans un pays avec lequel le Maroc n'a pas de relations diplomatiques parce qu'elles ont été rompues en 1980, qui a une autre culture différente de celle du Maroc et un régime politique communiste.

Rien de tel n'avait jamais été vu dans l'histoire. S.M le Roi Mohammed VI voulait faire ce voyage, et il l'a fait. Un geste de profonde amitié. Les relations diplomatiques sont venues plus tard. Cela a rempli nos amis cubains de fierté. Et je dois dire que cela m'a beaucoup aidé dans ma tâche d'ambassadeur. Parce que dans toutes les réunions que j'ai eues, tant officielles qu'avec des représentants de la société civile, ils m'ont tous rappelé qu'ils étaient énormément satisfaits de cette visite.

Pensez-vous que c'était une sage décision d'avoir nommé comme ambassadeur à Cuba un cadre socialiste, issu du parti socialiste, héritier du nationalisme militant dont Mehdi Ben Barka, qui est très apprécié par les dirigeants cubains, a été un jour l'un des fondateurs ?

Tout d'abord, je dois souligner que les ambassadeurs de Sa Majesté le Roi dans n'importe quel pays du monde représentent Sa Majesté le Roi et l'Etat marocain. A Cuba aussi. Les ambassadeurs ne sont pas nommés au nom des partis politiques, d'idéologies ou d'institutions sociales : ils sont nommés par le Roi et viennent au nom de l'Etat. Cela dit, je pense que ce geste du Maroc envers Cuba est important.

D'une certaine manière, c'est comme si le voyage et les accords bilatéraux signés par le Comandante Che Guevara au Maroc il y a 60 ans, et la rencontre chaleureuse du Comandante Fidel Castro avec le Roi Hassan II au Palais Royal de Rabat en 1963, étaient de nouveau à l'ordre du jour.

Pensez-vous que Cuba a été surpris d'apprendre la réalité marocaine, après une très longue période d'ignorance ?

L'une des tâches de l'ambassade du Maroc à La Havane est de faire connaître le pays, son histoire, sa culture, ses traditions, coutumes, et ses progrès. En particulier, les transformations démocratiques et sociales qui sont devenues une réalité sous le règne de S.M le Roi Mohammed VI. En effet, les dirigeants et les représentants du peuple cubain à différents niveaux, ainsi que les élites académiques et intellectuelles, ont été agréablement surpris d'apprendre le passé, le présent et l'avenir du Royaume du Maroc. Je vous avoue que j'ai dû faire un grand effort pour faire comprendre aux représentants ministériels et ceux de tous les secteurs du pays les énormes progrès apportés par la nouvelle Constitution de 2011 et les changements et améliorations constitutionnels et démocratiques introduits au Maroc par S.M le Roi.

Nous avons récemment été témoins d'un événement important. Le Maroc a décidé de rétablir l'ordre au poste frontière avec la Mauritanie d'El Guerguarat, et ce

pour assurer la libre circulation des camions paralysés par les milices du Polisario, à la suite de quoi le Front séparatiste a déclaré avoir rompu les accords signés en 1991 et repris les armes, mais le Maroc est resté impassible. Comment les dirigeants cubains ont-ils perçu cette situation ?

Nombreux sont ceux qui, dans le monde, ont été surpris par la fermeté dont a fait preuve le Roi Mohammed VI pour rétablir la situation à la frontière sud du Royaume dans le cadre d'une opération militaire pacifique, qui a été saluée et soutenue par la quasi-totalité des pays arabes et africains. L'ONU et les grandes puissances mondiales ont appelé au calme et au retour au dialogue. Telle était la position du Royaume du Maroc à l'époque.

Mais les séparatistes persistent dans leurs provocations en poursuivant leur soi-disant guerre. Cette situation a amené notre ministre des Affaires étrangères, Nasser Bourita, à déclarer que "nous ne pouvons pas nous asseoir pour négocier avec des bandits de grand chemin". C'est un comportement irresponsable de la part des séparatistes qui vivent un délire plein de martyrs imaginaires, faisant croire au monde qu'ils mènent une guerre juste.

A qui l'ONU s'adresse-t-elle lorsqu'elle appelle à un retour au calme ?

Au mouvement sécessionniste Polisario, évidemment qui était non seulement à l'origine de la provocation, mais qui la poursuit. Cette chimérique

►►► «déclaration de guerre» n'a reçu le soutien explicite d'aucun pays dans le monde, pas même ceux qui soutiennent le Polisario depuis des décennies. Ni Cuba, ni le Venezuela, ni l'Afrique du Sud, ni même l'Algérie n'ont dit qu'ils soutenaient «le retour aux armes», comme l'appelle le Polisario.

Vous voulez dire que Cuba n'a pas soutenu le Polisario ?

Aucune déclaration officielle n'a été faite à ce sujet, ni par le gouvernement cubain ni par le parti communiste. Il y a un mois, coïncidant avec la date à laquelle le Polisario célèbre le soi-disant anniversaire de la création de sa république chimérique, une lettre envoyée par le président de l'Assemblée nationale et membre du Bureau politique du Parti communiste, Esteban Lazo Hernandez, à «son homologue sahraoui» a été publiée sur le site web du «Comité d'amitié parlementaire entre Cuba et le mouvement séparatiste». Dans cette lettre, il n'a mentionné à aucun moment la question du soutien cubain au «retour aux armes» proclamé par les milices du Polisario, ni la «lutte armée de libération nationale», rien du tout. Il a seulement dit que Cuba soutient et souscrit aux démarches entreprises par l'ONU pour résoudre cette question, et qu'elle continuera à faire preuve de solidarité dans le domaine de la santé et de l'éducation avec la «population réfugiée dans les camps de Tindouf», se trouvant en Algérie. Mais la lettre ne dit pas un mot sur cette soi-disant guerre.

Mais comment se fait-il que le Polisario publie des «rapports de guerre» presque tous les jours ?

Ces gesticulations s'adressent aux pays qui ne connaissent pas la réalité du Maroc, qui heureusement sont chaque jour de moins en moins nombreux.

Cela n'est pas le cas à Cuba, n'est-ce pas ?

En effet. Il suffit de rappeler qu'à l'occasion de la fête nationale cubaine, Sa Majesté Mohammed VI a adressé un message de félicitations au Président cubain Miguel Diaz-Canel, publié de façon remarquée par l'agence officielle «Prensa Latina», dans lequel le Souverain «exprime sa détermination à renforcer les relations entre les deux pays». Sa Majesté y souligne «sa satisfaction pour le développement constant des relations d'amitié entre Rabat et La Havane, en vue d'établir des bases solides de considération mutuelle, de coopération constructive et de solidarité active». Comme le rapporte «Prensa Latina», «Mohammed VI souligne sa détermination immédiate à travailler, avec Miguel Diaz-Canel, au ren-

forcement de ces relations et à l'intensification des efforts conjoints». «Tout cela, pour mettre à profit les opportunités de coopération et d'échange dans divers domaines, en vue de satisfaire les aspirations des deux peuples et de contribuer à la consolidation des ponts de solidarité et de complémentarité Sud-Sud.» Ce message est celui des chefs d'Etat de deux pays qui se connaissent et se respectent. Je pense que les relations entre le Maroc et Cuba s'améliorent considérablement, après une interruption de 37 ans, résultat d'une guerre froide dépassée.

Dans quels domaines peut-on parler de réalisations majeures au cours de ces trois premières années de nouvelles relations ?

D'abord, dans le domaine politique, que je viens d'évoquer, et qui englobe tous les autres. Nous avons réussi à conclure des accords bilatéraux pour exprimer des votes de soutien réciproque au sein du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, basé à New York, et des organes de l'ONU basés à Genève et à Paris (Unesco). Il existe également un accord pour la représentation internationale des personnes handicapées. En outre, il existe deux mémorandums de coopération dans le secteur des mines, des énergies renouvelables et de l'environnement, et un autre dans le domaine de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, tous deux en attente de signature.

Y a-t-il eu du progrès au niveau de l'économie et du commerce bilatéral ?

Oui, et il est très significatif. Nous étions sur le point d'organiser une exposition bilatérale cubano-marocaine des produits artisanaux et industriels, lorsque la pandémie de Covid-19 nous a contraints à observer le confinement. Nous le ferons dès que possible.

Comment le Maroc participe-t-il à l'effort cubain pour attirer des entreprises internationales sur son marché, et des flux financiers pour son économie ?

Le Maroc participe à tous les forums et séminaires organisés par le gouvernement cubain pour s'ouvrir aux entreprises internationales et attirer des capitaux pour le développement de son économie. Par exemple, à la rencontre qui est en train de se préparer dans la zone spéciale de développement (ZED) du port de Mariel, dans laquelle se trouve déjà installée une entreprise marocaine spécialisée dans la production d'articles sanitaires. D'autres projets sont en étude.

Pensez-vous que l'exemple du port off-shore de Tan-

ger Med soit applicable au projet cubain du port de Mariel ?

Dans la société, comme dans l'économie et le développement technologique, tous les exemples sont dignes d'être étudiés. Si le gouvernement cubain pense que notre grand projet Tanger-Med, ainsi que le macro-projet du port de Dakhla sur l'Atlantique, sont intéressants, nous sommes prêts à partager l'expérience avec lui. Je dirais même qu'il existe une certaine similitude entre Tanger-Med et Dakhla, en tant que plateformes vers l'Europe, l'Afrique et l'Amérique, et Mariel en tant que plateforme vers la région centrale et septentrionale du continent américain.

Qu'en est-il des relations culturelles et sportives ?

Nous avons également fait des progrès importants, comme l'organisation d'une semaine de cinéma, malheureusement reportée pour le moment en raison du confinement décrété pour faire face à la pandémie. Nous avons créé un groupe d'amitié d'artistes et d'intellectuels cubains avec le Maroc. Après la rencontre que cette ambassade a organisée à la résidence diplomatique avec plus de vingt artistes, cinéastes, créateurs de mode, poètes, journalistes, chanteurs et peintres, ce groupe d'amitié cubano-marocain a vu le jour. Concernant le domaine sportif, des équipes nationales de boxe et de lutte ont visité successivement cette ambassade à l'occasion de leur séjour à Cuba pour suivre des cycles préparatoires avec leurs homologues cubains.

Pensez-vous que tous les points de conflit entre Cuba et le Maroc ont été surmontés ou qu'il en reste certains d'autres ?

Il y a toujours des points à améliorer. Se mettre au diapason est une tâche permanente. Cuba et le Maroc sont deux Etats régis par une Constitution dans laquelle la démocratie et la liberté sont écrites en lettres d'or. Mais voilà, dans la vie quotidienne, nous ne voyons pas toujours les choses de la même manière. Chacun a le poids de sa propre histoire.

A quoi faites-vous référence en particulier ?

Par exemple, l'agence «Prensa Latina», qui est une agence officielle, m'a demandé une interview pour laquelle elle a rédigé elle-même le questionnaire, en promettant de le publier dans son intégralité. Mais ce n'était pas le cas. Ils voulaient censurer la partie où je parlais de la position officielle du Maroc sur le dossier du Sahara. Ils ont posé la question et n'ont pas voulu publier la réponse car celle-ci ne coïncidait pas avec la position officielle de Cuba. Ils

voulaient publier l'interview amputée, mais je n'ai pas accepté cela. Et malgré cela, j'ai organisé le voyage du président de «Prensa Latina» au Maroc, où il a rencontré des personnalités de haut rang et signé un accord avec l'agence MAP.

En ce qui concerne la question du Sahara, la position du gouvernement de La Havane est bien connue. Pensez-vous que, pendant ce temps, les autorités cubaines ont évolué dans leur position ?

Ma tâche au sujet de cette question était claire. Faire comprendre aux autorités cubaines que la seule solution réaliste est celle que Sa Majesté le Roi Mohammed VI a mis sur la table : une proposition d'autonomie avancée qui permettra à la population marocaine du Sahara d'exercer pleinement tous ses droits politiques, économiques et sociaux, tout en maintenant la souveraineté nationale et l'unité territoriale du Royaume.

Cette proposition a-t-elle trouvé un écho auprès des dirigeants cubains ?

Nous avons été écoutés, et je peux vous dire que le gouvernement cubain souhaite sincèrement que ce problème soit résolu. De plus, beaucoup de ceux que j'ai rencontrés avouent que c'est une question de temps.

Mais avez-vous soulevé des progrès concrets ?

Oui, par exemple, le gouvernement cubain se montre de plus en plus favorable à ce que les Nations unies aident à résoudre le problème. Avant, les Cubains parlaient plutôt de Cuba comme étant «fidèle à ses constantes», ce qui signifiait soutenir la lutte armée; aujourd'hui, ils parlent plutôt des Nations unies.

L'une des tâches de tout Etat en transition est d'adapter l'exercice de la liberté d'expression et de réunion, ainsi que le pluralisme politique et le respect de la diversité des idées, à la nouvelle réalité. Cuba semble avoir encore des difficultés avec l'exercice des libertés, notamment la liberté d'expression, qui est toujours bridée. Avez-vous pu le constater dans les relations bilatérales ?

Je vous ai déjà parlé de la censure que «Prensa Latina» voulait nous imposer et selon notre avis, Cuba a réalisé un très grand progrès et évolue positivement et à pas sûrs. Signe de ce changement positif est la nouvelle Constitution discutée et approuvée par des millions de citoyens. A cet égard, elle est similaire à la nouvelle Constitution rédigée et approuvée massivement par les citoyens au Maroc.

Le Maroc a participé à

plusieurs reprises en tant qu'observateur aux sommets ibéro-américains. Pensez-vous que le projet d'unir l'Afrique et l'Amérique latine à travers l'axe Maroc-Espagne est toujours valable ? Cuba a-t-elle un rôle à jouer dans ce projet ?

Bien sûr que oui. Et j'oserais vous dire que, pour des considérations historiques et géopolitiques, Cuba peut jouer un rôle similaire à celui du Maroc en tant que pont entre l'Afrique et l'Europe, et, à travers l'Espagne, avec l'Amérique. Il convient de rappeler à ce stade que l'on parle à nouveau ces jours-ci du projet de relier l'Europe et l'Afrique par une liaison fixe à travers le Détroit entre l'Espagne et le Maroc. Un projet grandiose mis sur la table dans les années 1980 par les deux gardiens du Détroit de l'époque, le Roi Hassan II du Maroc et le Roi Juan Carlos I d'Espagne.

De votre point de vue d'observateur à La Havane, comment voyez-vous ce qui se passe en Amérique latine ?

L'Amérique latine traverse une étape cruciale de son histoire, pleine d'incertitudes et d'espoirs. Le Royaume du Maroc veut être présent, car nous nous sentons concernés par tout ce qui se passe en Amérique latine.

Mais le processus de changement en Amérique latine est très rapide. Ne pensez-vous pas que la diplomatie marocaine pourrait être plus active et plus pénétrante ?

Il est toujours possible d'être plus actif. Les ambassades marocaines reçoivent des directives de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et du ministère des Affaires étrangères. Mais pour les mettre en œuvre, il nous appartient de trouver les meilleurs et les plus efficaces moyens pour les appliquer en vue de développer la coopération Sud-Sud.

Pour revenir à la question du Sahara, comment pensez-vous que les dirigeants cubains pourraient contribuer au règlement final de ce conflit ? Pourraient-ils user de leur influence pour convaincre leurs alliés algériens de se tourner vers la solution politique actuellement sur la table, celle de l'autonomie pour la région du Sahara ?

Chaque gouvernement a ses priorités et ses responsabilités. Le plus important dans le cas que vous mentionnez est d'être cohérent avec l'amitié et de travailler pour surmonter les conflits hérités d'autres temps et qui ne profitent pas aux peuples de Cuba et du Maroc.

Par Pedro Canales
Traduction non officielle

Les zones d'activités de Tanger Med enregistrent une croissance soutenue, malgré la pandémie

Les six zones d'activités industrielles de Tanger Med ont enregistré un taux de croissance très intéressant, malgré la pandémie, a affirmé le directeur général de Tanger Med Zones, Jaafar Mrhardy.

Intervenant lors d'un webinaire organisé par Tanger Med, en partenariat avec le quotidien économique britannique "The Financial Times", M. Mrhardy a précisé qu'au niveau de la plateforme industrielle de Tanger Med, les six zones d'activités industrielles ont enregistré un taux de croissance très intéressant oscillant entre 5 et 10% en termes de production industrielle, rapporte la MAP.

"Bien que l'Europe ait connu un arrêt des activités industrielles ayant duré entre 3 et 6 mois, nous avons gardé nos activités avec des pays du continent américain à l'instar des Etats-Unis et du Canada", a-t-il expliqué lors de cette rencontre, tenue sous le thème "Une nouvelle ère du commerce international: Sélection d'un hub mondial pour l'industrie, la logistique et la distribution".

"Le type de clients, d'investisseurs et d'industries dont nous disposons ont également permis d'équilibrer entre les différentes destinations d'export durant la pandémie, ce qui a aidé à maintenir le niveau de production assez élevé", a-t-il ajouté, faisant savoir que certaines activités ont même enregistré une croissance durant cette période.

Néanmoins, en termes d'industrie, un léger recul des activités a été affiché au niveau de la plateforme industrielle de Tanger Med durant le début de la pandémie, vu que certains opérateurs ont été obligés de réduire ou d'arrêter leurs activités car leurs clients dans d'autres continents avaient décidé d'arrêter leurs activités, a noté M. Mrhardy.

Si plusieurs activités ont connu une baisse lors de cette pandémie, cela n'a pas été le cas pour le commerce et la logistique, a-t-il précisé, relevant que la croissance enregistrée par la plateforme industrielle de Tanger Med prouve qu'il existe des opportunités à saisir par certains opérateurs durant cette période.

Par ailleurs, M. Mrhardy a fait savoir que la position géographique stratégique du port de Tanger Med, sur le détroit de Gibraltar, renforce sa compétitivité, rappelant que le complexe portuaire de Tanger Med s'étend à lui seul sur 1.000 hectares, tandis que Tanger Med Zones est projetée sur une superficie de 5.000 hectares, dont 2.000 hectares développés.

De simple succursale à un géant du système bancaire national



C'est en 1929 que commence l'une des plus belles et magnifiques aventures de l'histoire de la banque au Maroc. Une histoire franco-marocaine partie d'une succursale du Crédit Lyonnais, spécialisée dans le financement de l'industrie moderne et dans le commerce international, alors que le pays est sous le protectorat français.

C'est donc à cette date importante que tout commence. Poursuivant sa fulgurante expansion, le Crédit Lyonnais décide d'ouvrir une agence à Casablanca, rue Strasbourg. Objectif : chercher ses clients parmi les grandes industries installées au Maroc.

Dans les années 1930 et 1940, des sous-agences sont ouvertes à Fès (1931), à Meknès, à Rabat, à Kénitra (Port-Lyautey), à Safi et Oujda (1942).

Alors que la Seconde Guerre mondiale bat son plein en Europe, les agences africaines du Crédit Lyonnais sont regroupées sous l'autorité de l'agence d'Alger et placées sous la tutelle d'une direction des agences de province et d'Afrique (DAPA).

En 1951, après s'être propulsé au premier rang dans l'organisation bancaire du Maroc, un nouveau siège voit le jour en plein centre-ville de la capitale économique. Quatre ans plus tard, l'agence casablancaise dépasse celle de Marseille dans le classement de la DAPA.

Après le retour à l'indépendance du Royaume, le Maroc acquiert la souveraineté monétaire. Entre temps, le dirham remplace le franc marocain et plusieurs lois bancaires encadrent des réformes majeures au sein du secteur.

Conscient des enjeux d'alors, le Crédit Lyonnais s'active de son côté pour ne pas rater le train de réformes mises en place par les autorités et dé-

cide de participer plus étroitement au développement de l'économie marocaine.

C'est ainsi qu'en 1963, il fait entrer la jeune Banque marocaine du commerce extérieur (BMCE) dans le capital de sa succursale à hauteur de 32% et transforme celle-ci en société de droit marocain.

L'aventure se poursuit sous une nouvelle dénomination : Crédit Lyonnais-Maroc. Une belle aventure relatée dans un bel ouvrage richement illustré intitulé « Crédit du Maroc, 90 ans en action » et préfacé par Saïda Lamrani Karin et Philippe Brassac, respectivement ancien président du conseil de surveillance du crédit du Maroc et Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Une aventure qui ne s'arrête pas en si bon chemin. En effet, 3 ans plus

tard (1966), dans le cadre de la « marocanisation », la nouvelle banque fusionne avec la Compagnie africaine de banque qui lui cède son fonds de commerce. Ainsi naît la banque que nous connaissons aujourd'hui sous l'appellation de Crédit du Maroc.

Vice-président délégué et actionnaire de la Compagnie africaine de banque, Mohammed Karim Lamrani est nommé administrateur puis président du conseil d'administration du Crédit du Maroc.

Pour la petite histoire, au sortir de cette fusion, le tour de table du Crédit du Maroc compte : le Crédit Lyonnais (48,75%), la BMCE (25%) et Sofipar, nouvelle dénomination de la Compagnie africaine de banque qui a cessé toute activité bancaire, détient 26,25% de participation.

En 1966, une série de mesures visant l'assainissement financier du pays sont mises en place par le pouvoir public. Trois ans plus tard, une loi relative à l'encadrement du crédit est instaurée en vue de consolider le système bancaire national. Le Crédit du Maroc, comme les 14 autres établissements bancaires obtient le statut de banque de dépôt.

Plus tard, la part du Crédit Lyonnais dans la banque marocaine est ramenée à 43,2%. Celle-ci fait sa première introduction en bourse.

Soulignons à ce propos que le Crédit du Maroc est l'une des premières banques à engager une partie de son capital en bourse. Nous sommes en 1976. Près de deux décennies plus tard, « en 1995, la banque crée sa propre société de bourse, Crédit du Maroc Capital (CDMC), qui réalise des transactions d'intermédiation boursière pour le compte de sa clientèle », rappelle l'ouvrage. Lequel, comme le relève Saïda Lamrani Karin

dans sa préface, met en lumière le Crédit du Maroc, une institution au service du royaume du Maroc, qui a toujours su s'adapter dans un monde en perpétuel mouvement pour mieux en appréhender ses changements.

Dans les années 1990, l'activité de la banque marocaine s'illustre par un niveau d'autonomie décisionnaire important et sa solidité lui confère une résistance aux soubresauts qui affaiblissent le Crédit Lyonnais.

Passé cet épisode, en 1998, le Crédit Lyonnais reprend la majorité dans le capital du Crédit du Maroc (51%) en rachetant la totalité des actions détenues par le groupe Sofipar.

Par la même occasion, la banque est transformée en société anonyme à direction et conseil de surveillance.

A souligner qu'au cours de cette année-là, la totalité de la participation de la BMCE dans le Crédit du Maroc est rachetée par Wafabank. L'année suivante (1999), le Crédit Lyonnais est privatisé avant d'être racheté 4 ans (2003) plus tard par le Crédit Agricole.

« Un an plus tard, Calyon, banque d'affaires et d'investissement issue de la fusion des deux banques françaises, acquiert une participation majoritaire dans le capital du Crédit du Maroc », peut-on lire dans cet ouvrage qui « offre un éclairage sur les étapes de la transformation et de l'évolution des métiers et activités bancaires et met en perspective le rôle majeur du Crédit du Maroc dans le développement socio-économique du Maroc », écrit pour sa part Philippe Brassac.

Participation qui est transférée un an plus tard (2005) au groupe Crédit Agricole S.A. qui détient dès lors 52,64% des actions du Crédit du Maroc. Cette part sera portée à 77% en 2009 puis 78,7% en 2013.

Alain Bouitry



La fabuleuse histoire du Crédit du Maroc

Le marché monétaire maintient son équilibre

Le marché monétaire a maintenu son équilibre au cours de la semaine allant du 2 au 8 avril 2021, selon Attijari Global Research (AGR). "Le marché monétaire maintient son équilibre au cours de cette semaine, grâce à la politique d'intervention de Bank Al-Maghrib (BAM) qui satisfait 100% de la demande bancaire ainsi qu'au dynamisme des placements du Trésor", indique AGR dans sa récente note hebdomadaire "Weekly Hebdo Taux - Fixed income".

Les injections hebdomadaires à travers les avances à 7 jours reculent de 10,0 milliards de dirhams (MMDH) à 25,5 MMDH au terme de cette semaine, relèvent les analystes d'AGR, notant que le système monétaire connaît une accélé-

ration après un début du mois sous pression en raison de l'augmentation de la circulation de la monnaie fiduciaire.

En parallèle, BAM stabilise son intervention via les pensions livrées, les prêts garantis et le swap de change à 43,5 MMDH. Dans ces conditions, les taux interbancaires évoluent en ligne avec le taux directeur à 1,50%, et les taux MONIA oscillent autour de 1,42%.

Par ailleurs, l'encours moyen quotidien des injections à blanc et avec prise en pension du Trésor accélère sa progression grâce à la situation confortable des finances publiques, souligne AGR, précisant que celui-ci s'établit à 18,9 MMDH par rapport à 14,3 MMDH une semaine auparavant.

Hausse des ventes du ciment au premier trimestre 2021

Les ventes du ciment se sont chiffrées à 3,39 millions de tonnes (MT) au premier trimestre de 2021, en hausse de 3,91% par rapport à la même période de 2020, selon le ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville. Citant les statistiques de l'Association professionnelle des cimentiers (APC), le ministère indique que pour le seul mois de mars, les livraisons du ciment ont atteint 1,27 MT, en augmentation de 40,2%.

Par catégorie, les ventes drainées par le segment distribution ont atteint 2,29 MT (+8,24%) alors que les livraisons destinées au "Préfabrique" ont totalisé 0,30 MT en hausse de 8,78%.

En revanche, les écoulements des activités "Béton prêt à l'emploi" se sont situés à 0,56 MT (-7,34%), alors que ceux relatifs au Bâtiment et Infrastructure se sont repliés respectivement à 0,16 MT (-0,30%) et 0,13 MT (-14,06%).

Créances en souffrance, le salut viendra-t-il de la structure de défaisance ?

Les créances en souffrance continuent toujours de peser sur les bilans des banques de la place au point de devenir la bête noire du secteur qui se trouve aux prises avec une hausse inquiétante du taux de sinistralité, dans le sillage de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19).

Une telle situation n'échappe pas à Bank Al-Maghrib (BAM), régulateur du secteur, qui se penche actuellement sur un projet de structure de défaisance relatif aux créances en souffrance, impliquant les différentes parties prenantes.

En effet, la dégradation de la solvabilité du portefeuille du secteur, particuliers et corporate, mis à mal par le choc économique provoqué par la crise, a naturellement tiré le coût de risque vers le haut, eu égard à la poli-

tique de provisionnement prudente appliquée par les banques.

C'est dans ce sens que Maître Nawal Ghaoui, avocat agréé près la Cour de Cassation, a souligné que la pandémie a accéléré la nécessité d'apporter une réponse globale à la situation critique de la recrudescence des créances impayées du système bancaire dans sa globalité.

"Le manque de liquidité sur le marché interbancaire et la dégradation de la solvabilité des institutions financières sont les deux problèmes majeurs qui, de manière générale, appellent une intervention de l'Etat dans la gestion d'une crise d'une telle ampleur", a-t-elle insisté.

Il s'agit de veiller à empêcher l'occurrence d'une crise systémique pouvant aggraver les difficultés de certains établissements bancaires fragilisés par la multiplication d'actifs douteux et illiquides, devenus toxiques, tout en leur permettant de poursuivre leur activité de distribution de crédit dans de meilleures conditions, ainsi que de protéger l'épargne des déposants de ces établissements, a précisé l'avocate.

Selon Mme Ghaoui, il existe plusieurs moyens pour un Etat d'intervenir dans une crise touchant le secteur bancaire. "Pour financer les pertes réalisées par des institutions financières et assurer la continuité de leur exploitation dans des conditions assainies, la formule de la défaisance n'est qu'une option parmi d'autres", a-t-elle fait remarquer.

Et de soutenir: "Le cantonnement n'est pas une solution miraculeuse. Il constitue simplement un montage permettant plusieurs avantages non négligeables: étaler les éventuelles



pertes dans le temps, sauvegarder les intérêts des déposants individuels et libérer du crédit pour assurer la relance".

Selon les leçons tirées des différentes expériences étrangères, il ressort que pour assurer son succès, "la stratégie des sociétés de défaisance à créer doit être minutieusement préparée en amont de même que l'évaluation des actifs cédés doit se faire au plus près du prix du marché", a préconisé Mme Ghaoui.

Pour elle, l'un des prérequis pour initier la mise en place du dispositif de structure de défaisance relatif aux créances en souffrance consiste à "procéder à une réforme des dispositions notamment du Code des obligations et des contrats (DOC) qui ne permet pas dans son texte actuel d'encadrer directement les cessions de dette et peut-être de créer un méca-

nisme spécifique dédié au cantonnement de type fiduciaire française ou trust américain".

Les questions fiscales liées aux provisions des créances douteuses à céder appellent aussi à des ajustements préalables, a relevé l'avocate.

Hormis ces réformes profondes d'ordre juridique ou comptable, a-t-elle poursuivi, un accord devra être trouvé avec chacun des établissements bancaires concernés qui souhaitent souscrire à ce projet, décider le montage de défaisance et son mode de financement (public ou privé) et définir le mode d'évaluation des créances en souffrance concernées.

Par ailleurs, Mme Ghaoui a noté que la particularité du Covid-19 est d'avoir affecté l'ensemble des établissements financiers dans le même temps et avec la même violence quelle que soit leur taille ou la particularité de

leur actionnariat et ce, bien qu'il s'avère, selon une toute récente analyse, que les banques cotées en bourse ont montré une certaine résilience.

Dès lors, les plans de sauvetage à envisager doivent s'adresser à l'ensemble des banques et permettre de résoudre leurs difficultés de manière équilibrée, uniforme et concomitante, a-t-elle recommandé.

Rappelons-le, le wali de BAM, Abdelatif Jouahri, avait assuré, lors d'un point de presse à l'issue de la dernière réunion trimestrielle du conseil de la Banque centrale, que le projet de structure de défaisance relatif aux créances en souffrance des banques est "sur la bonne voie". Un projet qui demeure toutefois "assez complexe" au regard de ses aspects légaux, fiscaux et institutionnels, selon M. Jouahri.

Par Youness Akrim Casablanca (MAP)



La cantonnement n'est pas une solution miraculeuse. Il constitue simplement un montage permettant plusieurs avantages non négligeables

Le Maroc cité en exemple en matière de développement agricole à la 7^{ème} édition de l'AAF

Le Maroc a été cité en exemple en matière de développement agricole et ce, lors de la 7^{ème} édition de l'Africa Agri Forum (AAF), tenue sous le thème "Sécurité alimentaire: quelle politique agricole pour l'Afrique de demain ?".

Cette édition, à laquelle a participé le ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Aziz Akhannouch, par visioconférence, a été l'occasion pour la Commissaire de l'Union africaine chargée de l'agriculture, du déve-

loppement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable, Josefa Leonel Sacko, de préciser que l'expérience marocaine en matière agricole est un véritable modèle à suivre en Afrique.

De même, rapporte la MAP, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural du Cameroun, Gabriel Mbairou, n'a pas manqué d'encenser le modèle marocain, notamment le Plan Maroc Vert (PMV) ainsi que les efforts déployés par le Royaume en matière de développement de la coopération Sud-Sud.

De son côté, M. Akhannouch a souligné qu'alors que de majeures restrictions imposées par la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) étaient à leur niveau maximum, notamment durant la période de confinement, le Maroc a pu assurer la poursuite des activités agricoles et agroalimentaires permettant aux travailleurs d'accéder aux champs et aux unités, approvisionner toutes les régions du pays en produits alimentaires avec une offre diversifiée, de bonne qualité, en quantité suffisante et surtout avec des prix stables, ainsi

qu'à assurer tous ses engagements en termes d'exportations alimentaires auprès des pays partenaires.

"Cette période difficile que nous avons réussi à gérer de manière maîtrisée et efficace a renforcé le Maroc dans ses choix stratégiques ayant mis ces dernières années le secteur agricole au cœur du développement économique du pays", a-t-il poursuivi, relevant que le PMV, qui a fait de l'agriculture une priorité nationale grâce à ses programmes ambitieux, a contribué fortement à la sécurité alimentaire.

"Si le Maroc a beaucoup œuvré pour transformer son agriculture, il s'est également beaucoup investi dans la coopération africaine en matière agricole", a fait remarquer M. Akhannouch, mettant en avant les fondements et les différents axes de la nouvelle stratégie agricole "Génération Green 2020-2030", lancée, le 13 février 2020, par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Et de conclure: "Le secteur agricole africain dispose encore d'un énorme potentiel et lorsqu'il sera libéré, l'Afrique pourra se nourrir et nourrir le monde".

Tétouan à l'heure de la Rencontre de Sharjah pour l'hommage culturel



La ville de Tétouan a abrité, samedi, la Rencontre de Sharjah pour l'hommage culturel, l'occasion de célébrer la culture et la créativité arabe et maghrébine.

Organisée par le département de la Culture de l'Emirat de Sharjah, en partenariat avec le ministère de la Culture, de la jeunesse et des sports, cette Rencontre, tenue à l'Ecole des métiers et arts nationaux de Tétouan, a été l'occasion de rendre un vibrant hommage à la chercheuse et investigatrice marocaine, Hasnaâ Daoud, en reconnaissance de sa contribution à la promotion de la culture et du patrimoine marocain et arabe, et à l'enrichissement de la bibliothèque scientifique marocaine et arabe par ses travaux de recherche et d'analyse.

Dans une allocution lue en son nom par le directeur de l'Institut national des beaux-arts (INBA), Mehdi Zouak, le ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, Othman El Ferdaous, a salué l'organisation au Royaume du Maroc de cette Rencontre, une initiative louable du Gouverneur de Sharjah, cheikh Sultan Bin Muhammad Al Qasimi, qui représente le couronnement des programmes et des relations de coopération continues entre le ministère et le département de la Culture de l'Emirat de Sharjah aux Emirats Arabes Unis. "Cette manifestation constitue une consécration authentique de la culture de

reconnaissance des intellectuels et de leur rôle dans l'édification des sociétés et la promotion des peuples dans une conjoncture particulièrement difficile", a souligné le ministre, notant que cet événement intervient à point nommé pour atténuer les effets de la pandémie de la Covid-19 sur la scène culturelle. "Si le choix de Tétouan pour abriter cette Rencontre est bien fondé et significatif, compte tenu de sa place historique et civilisationnelle importante, la sélection de Madame Daoud, fille de l'historien de Tétouan, feu Mohamed Daoud, pour cet hommage est un excellent choix, puisqu'elle a, aux côtés de ses recherches et études célèbres, veillé à mettre en valeur le patrimoine de feu son père et continue toujours de révéler ce qui en reste de ses trésors, ainsi qu'à poursuivre la recherche dans le patrimoine marocain et arabe", a indiqué M. El Ferdaous.

Plus encore, Hasnaâ Daoud a créé la "Fondation Mohamed Daoud pour l'histoire et la culture", qui compte des milliers de manuscrits, documents et journaux arabes et espagnols, pour que la bibliothèque Daoudia reste témoin de notre mémoire culturelle, a dit le ministre, saluant le parcours scientifique distingué de Madame Daoud.

M. El Ferdaous a tenu, à cet égard, à remercier le département de la Culture de l'Emirat de Sharjah pour cet hommage

culturel et ce choix sage, réitérant la volonté de son département à renforcer et à pérenniser les relations de partenariat et de coopération avec son homologue de l'Emirat de Sharjah, ainsi qu'à promouvoir la culture arabe.

Pour sa part, le directeur du département de la Culture de l'Emirat de Sharjah, Abdullah Al Owais, a souligné que cette Rencontre, initiée par Cheikh Sultan bin Muhammad Al-Qasimi, membre du Conseil suprême fédéral des Emirats Arabes Unis, et Gouverneur de Sharjah, vient renforcer et compléter les activités culturelles arabes, et vise à rendre hommage à des personnalités arabes qui ont contribué à la promotion de la culture arabe contemporaine, notant que cette initiative culturelle a été bien accueillie par le Royaume du Maroc, représenté par le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.

Après avoir salué les efforts déployés par le ministère pour réussir cet événement, M. Al Owais a relevé que l'hommage rendu à Madame Daoud est une consécration de son rôle culturel important, notant que cet événement est le début d'une série de rencontres d'hommage qui seront organisées dans le futur, pour célébrer des personnalités culturelles maghrébines.

De son côté, Mme Daoud, présidente de la Fondation Mohamed Daoud

pour l'histoire et la culture et conservatrice de la bibliothèque Daoudia, s'est dite "très heureuse" et "fière" de cet hommage, qui se veut un signe de reconnaissance du rôle que jouent les intellectuels dans la promotion des sociétés et des peuples en général, et à sa contribution à l'enrichissement du champs culturel marocain et arabe et au rayonnement de la culture arabe en particulier. Elle a ainsi tenu à remercier l'Emirat de Sharjah pour cette initiative louable qui vise à consacrer la culture de reconnaissance, de la créativité et de l'excellence dans le domaine de la culture.

Cette rencontre, à laquelle ont pris part notamment le secrétaire général de la province de Tétouan, le chef de la division de coopération au ministère de la Culture, de la jeunesse et des sports, le directeur provincial de la Culture à Tétouan, le président du Conseil local des Oulémas de Tétouan, et des responsables de l'Emirat de Sharjah, a été émaillée de témoignages émouvants livrés par Jaâfar Ben El Haj Soulamy, Professeur à l'Université Abdelmalek Essaâdi, et Ismail Charia, secrétaire général de la Fondation Mohamed Daoud pour l'histoire et la culture, qui ont mis en avant la rigueur, le dévouement et l'abnégation dont Madame Daoud fait preuve dans son travail, et son parcours scientifique et professionnel distingué.

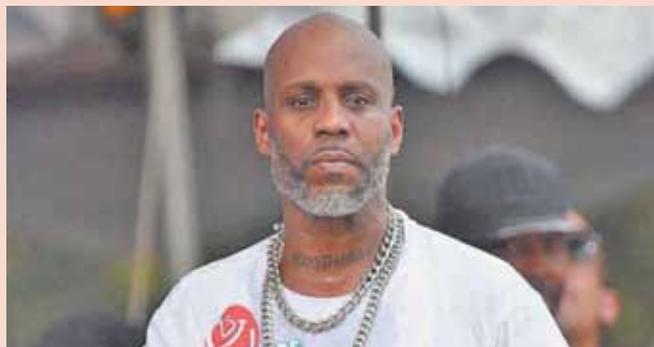
DMX, vedette torturée du hip-hop, meurt à 50 ans

Le rappeur DMX, l'une des figures les plus sombres du hip-hop dont le rap féroce chroniquait la violence urbaine, est mort vendredi à New York après une semaine d'hospitalisation due à un infarctus. Il avait 50 ans.

DMX, de son vrai nom Earl Simmons, était l'une des grandes figures du hip-hop de la fin des années 90 et début des années 2000, avec des tubes comme "X Gon' Give It To Ya" ou "Party Up". "Earl était un combattant qui s'est battu jusqu'au bout", a indiqué sa famille dans un communiqué. "Il aimait sa famille de tout son cœur, et nous chérissions les moments passés avec lui." "DMX était un brillant artiste et une inspiration pour des millions de gens à travers le monde", a aussi souligné Def Jam Recordings, maison de disques avec laquelle il avait sorti plusieurs de ses albums les plus connus. "C'était un géant."

Né à Baltimore le 18 décembre 1970, il avait grandi avec sa mère et ses frères et sœurs dans un HLM de la banlieue new-yorkaise de Yonkers, où il était fréquemment battu. "Je n'ai pas vraiment eu d'enfance", confiait-il au magazine Rolling Stone en 2000. "C'était toujours sombre et déprimant chez nous."

Il acquiert une réputation d'enfant difficile,



connu pour ses explosions de rage, et passe une bonne partie de sa jeunesse dans des maisons d'accueil.

Dès l'âge de 14 ans, il enchaîne les séjours en prison, commettant notamment une série de cambriolages, et a des problèmes de drogues, qui l'accompagneront toute sa vie.

Même après être devenu célèbre, il continuera à avoir des démêlés avec la justice, avec des inculpations pour possession de stupé-

fiant, cruauté envers les animaux, conduite dangereuse, non-paiement de pension alimentaire, ou encore pour s'être fait passer pour un agent fédéral.

En 2017, il plaide coupable de fraude fiscale, écope d'un an de prison et doit restituer quelque 2,3 millions de dollars. Mais ses déboires judiciaires ne l'ont pas empêché de marquer le rap de sa voix gutturale.

En 1984, il se met au beatbox, genre ancré

dans la musique hip hop qui consiste à produire avec sa bouche une multitude de sons. Après un séjour en prison, il commence à écrire ses propres paroles et à se produire dans un centre d'animation de quartier.

A nouveau sorti de prison en 1988, il commence à faire et à vendre des mixtapes. Charismatique, constamment bouillonnant d'énergie, il passe l'essentiel des années 1990 à se faire un nom sur la scène underground new-yorkaise.

C'est à la fin de cette décennie qu'il adopte cette voix grave et ce style menaçant, à la masculinité exacerbée, qui feront sa réputation. Il participe aux "battles" de rappeurs dans lesquelles chacun s'affronte dans un exercice de style, avec notamment, au milieu des années 1990, un duel devenu célèbre contre un autre New-Yorkais, Jay-Z, alors en pleine ascension, dans une salle de billards enfumée du Bronx. "C'était génial. A l'époque, je n'avais jamais vraiment entendu parler de DMX. Je ne savais pas qui était ce gamin", a raconté au site HipHopDX le producteur Ski Beatz, qui se trouvait alors dans le public. "Mais de l'entendre rapper en live, je me suis dit: « Ce mec est vraiment dingue »."

Zlatan Ibrahimovic à l'affiche du prochain Astérix et Obélix



Des terrains de foot aux plateaux de cinéma: la star du foot Zlatan Ibrahimovic sera à l'affiche du prochain film de Guillaume Canet "Astérix et Obélix: l'empire du milieu", a-t-il annoncé jeudi, conjointement avec d'autres têtes d'affiche, sur son compte Instagram.

A 39 ans, l'attaquant suédois du Milan AC incarnera un Romain, Caius Antivirus. L'annonce a été faite sans plus de détails sur son compte Instagram via la publication d'une photo avec le nom de son personnage.

Comme lui, d'autres stars ont publié en même temps sur leur compte Instagram

respectifs leur futur rôle, qu'il soit un pilier de la bande-dessinée d'Uderzo et Goscinny ou un nouveau personnage.

Pour ce cinquième film, Guillaume Canet incarnera Astérix et Gilles Lellouche sera son fidèle ami Obélix. Pierre Richard a quant à lui annoncé qu'il incarnera Pano-ramix.

Marion Cotillard, compagne à la ville de Guillaume Canet, sera Cléopâtre, un rôle précédemment porté par Monica Bellucci. C'est Vincent Cassel qui a été choisi pour jouer César.

La chanteuse belge Angèle incarnera Falbala et l'humoriste Chicandier sera le

prochain interprète d'Ordralfabétix, le poissonnier du village des irréductibles guerriers. José Garcia changera de casquette pour ne plus être Couverdepus (Astérix aux Jeux olympiques) mais Biopix. Les humoristes McFly et Carlito joueront Radius et Cubitus et Audrey Lamy incarnera Bonemine.

Le tournage de ce film, qui devait se faire en partie en Chine, avait du être reporté au printemps 2020 pour cause de crise sanitaire. Avec un budget de plus de 60 millions d'euros il s'annonce d'ores et déjà comme l'une des plus grosses productions françaises des mois à venir.

Bouillon culture

Netflix

Netflix et Sony Pictures Entertainment ont conclu un accord sur plusieurs années qui débute en 2022, donnant à Netflix le droit de diffuser en streaming les plus grandes franchises de Sony, comme "Spider-Man", "Uncharted" et "Jumanji".

Dans le cadre de ce partenariat, Sony offrira à Netflix un premier aperçu de tous les films qu'il prévoit de diffuser directement en streaming ou qu'il décidera d'exploiter ultérieurement sous licence en streaming. Netflix s'est engagé à réaliser un certain nombre de ces films durant la période de l'accord.

La durée de l'accord et ses aspects financiers n'ont pas été divulgués par les deux sociétés.

Sony est l'un des seuls grands studios de cinéma à ne pas disposer de sa propre plateforme de streaming pour distribuer son contenu.

À l'heure où la plupart des grands studios et sociétés de divertissement tentent de retirer leur contenu de Netflix pour alimenter leurs propres services de streaming, l'accord conclu avec Sony est un gain important pour la plateforme de Netflix.



“L'Oiseau bleu” de Mouha Ouhdidou, Grand Prix du Festival national du court-métrage d'Oujda



Le film «L'Oiseau bleu» du réalisateur Mouha Ouhdidou a remporté le Grand Prix de la 2ème édition du Festival national du court-métrage d'Oujda, organisée récemment par l'association «Hna Houma Hna» pour le cinéma et le théâtre.

Le prix de la meilleure interprétation masculine est allé à Mohcine Chebani pour son rôle dans le film «Les feuilles de la liberté», alors que l'actrice Fatima Zahra Aherrar a remporté le prix de la meilleure interprétation féminine pour sa performance dans «La dernière vague».

Par ailleurs, le jury cette édition, placée sous le thème "Le cinéma au service des jeunes" et organisée sous format numérique, a attribué une mention spéciale aux films «Le voleur de la mémoire» et «La mort».

Au total, neuf films représentant

différentes régions du Maroc ont participé à cette édition dédiée à la mémoire de feu Abdeljebbar Louzir, le célèbre comédien marocain décédé en septembre dernier.

Le jury était composé notamment du critique de cinéma, Abdelkarim Ouakrim, du réalisateur Mohamed Taha Benslimane et de l'actrice Khoulood Bettioui.

Outre la projection de films, cette édition a été marquée par des hommages à des personnalités connues et reconnues sur la scène artistique, des ateliers sur certains métiers du cinéma, le décor en particulier, encadrés par l'artiste Youssef Chettati, en sus d'une table ronde sur le cinéma et les jeunes et d'un master class, animés respectivement par le professeur Mustapha Remdani et le critique de cinéma marocain Abdelkarim Ouakrim.



Bombay et Bogota se reconfinent *L'Europe face aux affres de la vaccination*

De Bombay à Bogota, des dizaines de millions de personnes subissaient ce week-end de nouveaux confinements et couvre-feux, tandis que les campagnes de vaccinations anti-covid en Europe se heurtent à des pénuries et à des craintes d'effets secondaires.

Alors que le nombre de nouvelles contaminations flambe en Inde (+132.000 en 24H), l'Etat du Maharashtra, le plus touché par la deuxième vague de coronavirus, s'est confiné tout le week-end, une mesure qui affecte 125 millions de personnes et sera répétée chaque fin de semaine pendant tout le mois d'avril. "Je ne suis pas du tout favorable au confinement mais je ne crois pas que le gouvernement ait d'autre option", note Neha Tyagi, 27 ans, à Bombay, déplorant que la population "ne prenne pas le virus au sérieux".

Les stocks de vaccins s'amenuisent alors que 94 millions de doses de vaccin ont été administrées dans ce pays de 1,3 milliard d'habitants.

Les 72 centres de vaccination privés de Bombay sont fermés jusqu'à mardi tandis que les horaires d'ouverture sont restreints dans les centres publics, menacés de fermeture s'ils ne sont pas approvisionnés.

Au Cambodge, qui a enregistré mille cas en deux jours, portant le nombre total à 4.081, le Premier ministre a menacé samedi de prison ceux qui ne respecteraient pas la quarantaine.

La Thaïlande voisine essaie aussi de contenir la vague en restreignant la fête du Nouvel An bouddhique, annulant les célébrations de rue à Bangkok, tout en ouvrant dix hôpitaux de campagne en prévision d'une hausse du nombre de malades.

Plus de mille contaminations ont été enregistrées ces deux derniers jours, beaucoup chez des ouvriers du textile et des vendeurs sur des marchés, portant à 4.081 le nombre de cas dans le pays, qui a enregistré 26 morts du Covid.

Les huit millions d'habitants de Bogota, en Colombie, se sont égale-



ment confinés le week-end. La Colombie est le deuxième pays le plus touché par l'épidémie en Amérique Latine derrière le Brésil, avec près de 2,5 millions de cas.

L'Argentine, elle aussi sous le coup d'une augmentation exponentielle des contaminations, est depuis vendredi sous couvre-feu pour trois semaines. "Rien qu'au cours des sept derniers jours, les cas ont augmenté de 36% dans l'ensemble du pays et de 53% dans la zone métropolitaine de Buenos Aires", a déploré le président Alberto Fernandez.

En Europe, où la troisième vague frappe de plein fouet de nombreux pays, la campagne de vaccination, déjà lente, se heurte à de nouveaux questionnements sur les effets secondaires potentiellement liés aux sérums de Johnson & Johnson (J&J) et d'AstraZeneca.

L'Agence européenne des médicaments (EMA) a annoncé vendredi examiner un lien possible entre le vaccin de J&J et des cas de caillots sanguins, et élargir son enquête sur celui d'AstraZeneca, déjà mis en cause pour le même genre de symptômes, à des problèmes vasculaires.

De son côté, son homologue américaine, la FDA, a annoncé vendredi ne pas avoir établi de "lien de causalité" à ce stade entre la formation de caillots sanguins et l'injection du vaccin J&J.

Dans l'immédiat, la méfiance vis-à-vis du vaccin AstraZeneca a poussé de nombreux pays à fixer des limites d'âge à son usage, voire à suspendre son utilisation.

Il est par exemple réservé aux plus de 30 ans au Royaume-Uni, où il a massivement été utilisé, aux plus de 65 ans en Suède, et aux plus de 60 ans aux Philippines, au Portugal, aux Pays-Bas

ou en Allemagne, qui envisage désormais d'acheter le vaccin russe Spoutnik V.

La région espagnole de Castille-et-Leon et le Danemark ont totalement interrompu l'utilisation de l'AstraZeneca.

L'efficacité des vaccins reste par ailleurs posée face aux variants du coronavirus.

Pour anticiper ce problème, l'UE va lancer une négociation pour commander 1,8 milliard de doses supplémentaires de vaccins dits de "2e génération" contre le Covid-19, avec un calendrier de livraisons contraignant, a indiqué à l'AFP une source à la Commission européenne.

Elle entend éviter cette fois-ci les problèmes d'approvisionnement, alors qu'AstraZeneca a annoncé des retards sur la moitié de ses livraisons cette semaine dans l'Union européenne.

Par contraste avec les problèmes d'AstraZeneca, l'alliance Pfizer/BioNTech a franchi une nouvelle étape en déposant vendredi aux Etats-Unis une demande d'autorisation de son vaccin pour les adolescents âgés de 12 à 15 ans.

En Allemagne, le gouvernement va durcir la semaine prochaine la législation de lutte contre la pandémie, pour pouvoir imposer des restrictions à l'ensemble du pays.

Au Canada, le Premier ministre Justin Trudeau a qualifié "d'inquiétante" la progression de la troisième vague et appelé à des "mesures plus strictes" dans plusieurs endroits du pays.

La pandémie a contaminé plus de 134,6 millions de personnes et fait au moins 2,9 millions de morts dans le monde depuis fin 2019, selon un décompte de l'AFP vendredi.

La Sierra Leone va vacciner les soignants près de la frontière guinéenne contre Ebola



La Sierra Leone va vacciner le personnel de santé des régions proches de la Guinée,

où la fièvre hémorragique Ebola sévit à nouveau depuis janvier, grâce à près de 4.500 doses atten-

dues à annoncé samedi le gouvernement. "A cause de l'épidémie d'Ebola en Guinée, les personnels de santé des régions frontalières risquent d'être contaminés si le virus arrive en Sierra Leone. C'est pourquoi ils seront la cible de cette campagne de vaccination", a précisé dans un communiqué le ministre de la Santé de ce pays pauvre d'Afrique de l'Ouest, Austin Demby.

La firme pharmaceutique américaine Johnson & Johnson devait livrer 640 doses de son vaccin anti-Ebola samedi par un vol spécial et

3.840 doses dimanche par un vol régulier, selon le communiqué.

Le virus mortel est réapparu en Guinée en janvier, près de quatre ans et demi après la fin de l'épidémie en Afrique de l'Ouest (2013-2016) qui avait fait plus de 11.300 morts, un bilan sous-évalué selon les autorités médicales mais sept fois supérieur à celui cumulé de toutes les précédentes épidémies d'Ebola depuis 1976.

En Sierra Leone, Ebola avait tué officiellement quelque 4.000 personnes entre 2014 et 2016.

Au total, 23 cas ont été signa-

lés depuis janvier en Guinée, principalement dans la région de Nzérékoré, proche du Liberia, de la Sierra Leone et de la Côte d'Ivoire. Seize cas sont confirmés, dont 5 personnes décédées, selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

La Guinée a reçu en février plus de 11.000 doses de vaccin Merck fournies par l'OMS, mais les mesures prises pour stopper les possibles contagions, isoler et traiter les malades et effectuer les vaccinations se heurtent parfois à la résistance des populations.

Au Liban, ils ont survécu à la guerre civile mais sont terrassés par la crise

Durant les longues années de la guerre civile libanaise, Abla Barotta et sa famille se précipitaient au sous-sol pour se mettre à l'abri des bombardements et des tirs d'obus. Mais dans un Liban en plein effondrement, quel refuge pour échapper à la pauvreté ?

Dans son appartement d'un vieux quartier de Beyrouth, la quin-quagénaire s'est remise de ses blessures du 4 août, quand l'explosion meurtrière du port a ravagé la moitié de la capitale, et son foyer a pu être rebâti grâce à des ONG. Pendant le conflit qui a déchiré le Liban entre 1975 et 1990, "on avait peur de mourir tué par un obus ou un franc-tireur", se souvient Mme Barotta. "On entendait les bombardements, on se cachait dans la maison ou dans les abris. Mais, aujourd'hui, comment se cacher de la faim ? De la situation économique ? Du Covid ? De nos dirigeants ?" Déploie cette mère de trois enfants.

Pour de nombreux Libanais, avec la dépréciation historique de la monnaie, les restrictions bancaires draconiennes et l'inflation galopante, leur nation vit peut-être aujourd'hui une situation plus grave encore que les jours noirs de la guerre civile.

Le petit pays du Proche-Orient marque mardi le 46e anniversaire de ce conflit.

Le 13 avril 1975, les premiers affrontements éclatèrent entre partis chrétiens et factions palestiniennes appuyées par des partis de gauche et musulmans.

Quinze années durant, les fronts vont se multiplier et la guerre impliquera des acteurs régionaux.

Le Liban multiconfessionnel se morcelle, les communautés se barricadent dans leurs régions. Les miliciens font la loi, recevant des

armes et surtout de précieux dollars des soutiens étrangers. Mais les escalades sont ponctuées de périodes d'accalmie, offrant un semblant de normalité. L'économie continue de tourner et les commerces rouvrent dès qu'ils le peuvent. "Malgré les horreurs de la guerre (...), nos besoins étaient couverts", assure Mme Barotta.

Le conflit, qui a fait plus de 150.000 morts et 17.000 disparus, prend fin en 1990. Les seigneurs de guerre troquent leur treillis militaire pour le costume-cravate, enchaînant les postes au gouvernement et au Parlement sans jamais construire un Etat de droit et des institutions dignes de ce nom.

Jusqu'à ce que l'édifice bancal ne s'écroule, avec l'effondrement économique de l'automne 2019, malgré les mises en garde cette année-là d'un mouvement populaire inédit qui dénonce la corruption et l'incompétence des dirigeants.

Aujourd'hui, 55% des plus de quatre millions de Libanais vivent sous le seuil de pauvreté, avec moins de 4 dollars par jour, selon l'ONU. "Nous n'avions jamais vécu ça, une telle crise économique, l'inquiétude de savoir ce qu'on allait manger le lendemain", estime Mme Barotta dans sa salle à manger encombrée par des meubles en bois sombre.

Ces dernières semaines, des rixes ont eu lieu dans des supermarchés entre des clients à la recherche de produits subventionnés, comme l'huile ou le riz. Les pénuries s'enchaînent et trouver certains médicaments ou du lait pour bébé relève du parcours du combattant.

Le Covid-19 ? Une plaie de plus pour ce petit pays qui compte à ce jour près de 500.000 cas et



plus de 6.600 morts.

Malgré l'urgence, les politiciens restent absorbés par leurs querelles. Le pays attend depuis des mois la formation d'un nouveau gouvernement qui ne vient pas. La communauté internationale s'agite en vain.

A la crise économique s'est ajoutée la gigantesque explosion le 4 août 2020 de centaines de tonnes de nitrate d'ammonium --stockées en pleine ville depuis des années au mépris des risques--, qui a fait plus de 200 morts et des milliers de blessés.

Dans son quartier de Karantina, accolé au port, Jean Saliba, 63 ans, énumère le nom des familles qui ont perdu un proche.

Huit mois après la tragédie, des volontaires s'activent encore pour finir les reconstructions. "Nous n'avons pas vu l'Etat", accuse le sexagénaire. Sans "les aides (...) des

ONG, les gens n'auraient pas la force de persévérer."

Pour ce père de trois enfants, la guerre civile est "une goutte d'eau dans un océan" comparée aux horreurs vécues ces derniers mois.

Pendant la guerre, se souvient-il, les gens reprenaient le travail quand les bombardements se tassaient ou quand une trêve était décrétée. "Mais aujourd'hui, qui peut gagner de l'argent ?", s'interroge-t-il, alors que le taux de chômage frôle les 40%.

Il vit grâce à une petite échoppe où il vend des tickets de loto. "Il n'y a plus de travail, économiquement, on est fini. On est un pays qui vit de la mendicité."

A l'autre bout de la ville, Victor Abou Kheir tient un petit salon de coiffure.

Depuis 1965, la décoration n'a pas changé: les mêmes fauteuils

rétro en cuir noir, les armoires vitrées, l'étrénelant formica blanc. Pendant la guerre, il a été kidnappé et on a tiré sur sa boutique. Quand les bombardements s'intensifiaient, il baissait son rideau. Mais pour l'homme de 77 ans au crâne dé-garni, ce passé est "plus élément" que le quotidien de 2021. "Aujourd'hui, nous sommes confrontés à la faim (...). Certains jours, je n'ai qu'un ou deux clients."

Les restrictions bancaires sur les retraits et l'effondrement de la livre face au dollar attisent sa colère.

"Comment peuvent-ils prendre l'argent des gens? Le labeur de toute une vie placé" dans les banques, s'emporte-t-il. Assis sur le trottoir devant sa boutique, il attend des clients qui ne viennent pas. "Personne n'aime la guerre. Mais c'était des jours meilleurs".

Le bras de fer entre le Hirak et le régime algérien continue

Plusieurs milliers de citoyens sont descendus dans les rues en Algérie pour le 112e vendredi de mobilisation populaire malgré les répressions et les arrestations qui s'accroissent après quelques mesures d'apaisement.

Dès la fin de la prière du vendredi, des milliers de militants, d'activistes ou de simples sympathisants du Hirak se sont regroupés au niveau des artères les plus stratégiques d'Alger en entonnant le slogan "Etat civil et non militaire".

Pour cette nouvelle journée de mobilisation, les citoyens ont réitéré leurs revendications populaires et leur appel pour faire barrage aux tentatives de division.

Ils ont scandé d'autres slogans du Hirak et brandi des pancartes sur lesquelles on peut lire "non à la tor-

ture", "non à la criminalisation", "oui à l'indépendance de la Justice", "C'est le Peuple qui décide !" et "la Rue appartient au Peuple".

Les manifestants dénoncent également les répressions commises contre les activistes du Hirak, ainsi que les tentatives de division en scandant "il n'y a ni islamiste ni laïc, il y a une bande qui vole au grand jour", "A bas le régime" et "les généraux à la poubelle".

Ces manifestations, qui appellent à la "vigilance face aux tentatives de manipulation", ont été éclatées aussi dans d'autres villes algériennes telles Bouira, Constantine et Oran.

Elles interviennent quelques jours après les menaces proférées par les autorités algériennes qui ont mis en garde contre tout risque de "dérapage" et les "activités non inno-

centes" qui "tentent d'entraver le processus démocratique".

Les autorités algériennes, qui oscillent en permanence entre louanges pour le "Hirak béni" et menaces à peine voilées, ont procédé samedi dernier à l'arrestation 24 manifestants pour "atteinte à l'unité nationale".

Selon le Comité national pour la libération des détenus (CNLD), d'autres militants arrêtés dimanche et lundi dans le cadre d'une vague féroc d'interpellations et de mises sous mandats de manifestants qui reprend après une accalmie de quelques semaines.

D'après ce comité, qui suit la situation des détenus d'opinion, les prévenus sont accusés "d'attroupement non armé et incitation à attroupement non armé".

Ces détentions interviennent parallèlement à des condamnations à des peines de prison ferme prononcées par les tribunaux à l'encontre de hirakistes et dans la foulée de l'arrestation musclée du "poète de la révolution" Mohamed Tadjadit ainsi que de Malik Riahi dans un appartement à Aïn Benian à Alger après perquisition de la police.

Ces deux activistes ont été derrière la diffusion de la vidéo du mineur Saïd Chetouane qui avait dit avoir été torturé par la police dans un commissariat à Alger. Cette vidéo, devenue virale, a suscité une vague d'indignation en Algérie et à l'étranger.

Mercredi, l'ONG de défense des droits humains, Amnesty International, qui a dressé un tableau noir de la situation des droits humains en Al-

gérie en 2020, a souligné que toutes les personnes détenues simplement pour avoir exprimé leurs opinions pacifiquement doivent être libérées immédiatement et sans condition.

Elle a déploré le fait que des dizaines de détenus d'opinion continuent de croupir en prison pour avoir exprimé leur opinion, notamment sur les réseaux sociaux. "Du 19 au 25 février 2021, 59 personnes arrêtées arbitrairement pour avoir exprimé leurs opinions ou manifesté pacifiquement ont été libérées. D'autres sont encore en détention uniquement pour avoir participé au Hirak ou pour des publications sur les réseaux sociaux critiquant les autorités", a regretté l'organisation dans son dernier rapport sur la situation des droits humains dans le monde en 2020/21.

Les règles d'acquisition de la nationalité française par filiation



Pour justifier de la conservation de la nationalité française de son ascendant à l'indépendance de l'Algérie, le demandeur doit fournir une preuve de la nationalité française et un état civil conforme à la loi de son pays. Si l'intéressé ne rapporte ni la preuve de son état civil certain par la production d'un acte de naissance probant au sens de l'article 47 du code civil, ni la preuve de l'admission à la qualité de citoyen français de son ascendant, il sera donc jugé que le demandeur de nationalité française n'est pas Français(e).

Etat civil conforme à la loi du pays d'origine

Nul ne peut revendiquer la nationalité française, à quelque titre que ce soit, s'il ne justifie pas de façon certaine de son état civil par la production d'un acte de naissance, qui, comme tout acte d'état civil communiqué, s'il est établi par une autorité étrangère, doit, au préalable, selon la coutume internationale et sauf convention contraire, être légalisé pour produire effet en France et répondre aux exigences de l'article 47 du code civil – selon lequel tout acte de l'état civil des Français et étrangers fait en pays étranger et rédigé dans les formes usitées dans ce pays fait foi, sauf si d'autres actes ou pièces détenus, des données extérieures ou des éléments tirés de l'acte lui-même établissent, le cas échéant après toutes vérifications utiles, que cet acte est irrégulier, falsifié ou que les faits qui y sont déclarés ne correspondent pas à la réalité.

Il est précisé à ce titre que dans

les rapports entre la France et l'Algérie, les actes d'état civil sont dispensés de légalisation par l'article 36 du protocole judiciaire signé le 28 août 1962 et publié par décret du 29 août 1962; il suffit que ces actes soient revêtus de la signature et du sceau officiel de l'autorité ayant qualité pour les délivrer.

Il convient en outre de rappeler que les effets sur la nationalité française de l'accession à l'indépendance des départements algériens sont régis par l'ordonnance n°62-825 du 21 juillet 1962 et par la loi n° 66-945 du 20 décembre 1966, qui font actuellement l'objet des dispositions des articles 32-1 et 32-2 du code civil. Aux termes de ces dispositions, les Français de statut civil de droit commun domiciliés en Algérie à la date de l'annonce officielle des résultats du scrutin d'autodétermination, soit le 3 juillet 1962, ont conservé de plein droit la nationalité française tandis que les personnes de statut civil de droit local originaires d'Algérie qui se sont vu conférer la nationalité de cet Etat ont perdu la nationalité française le 1er janvier 1963, sauf si elles justifient avoir souscrit la déclaration récognitive prévue aux articles 2 de l'ordonnance précitée et 1er de la loi du 20 décembre 1966.

Pour justifier de son état civil, le demandeur doit produire des copies intégrales des actes de naissance algériens de ses ascendants.

Le tribunal doit observer que ces actes respectent les formes prévues par le décret exécutif n°14-75 du 17 février 2014 publié au journal officiel algérien le 26 février 2014, abrogeant le décret

exécutif du 16 septembre 2010, et de l'arrêté pris en exécution de ce décret, le 29 décembre 2014, fixant les caractéristiques techniques des documents d'état civil, qui requiert que l'acte porte notamment un code barre (article 4 de l'arrêté) et un numéro de référence (article 5 de l'arrêté).

Preuve de la nationalité française

En application de l'article 30 alinéa 1 du code civil, la charge de la preuve en matière de nationalité incombe à celui qui revendique la qualité de Français lorsqu'il n'est pas déjà titulaire d'un certificat de nationalité délivré à son nom conformément aux dispositions des articles 31 et suivants du même code.

Aux termes de l'article 17 du code de la nationalité française dans sa rédaction issue de la loi du 9 janvier 1973, est français l'enfant légitime ou naturel dont l'un des parents au moins est français. Aux termes de l'article 32-1 du code civil, les Français de statut civil de droit commun domiciliés en Algérie à la date de l'annonce officielle des résultats du scrutin d'autodétermination conservent la nationalité française quelle que soit leur situation au regard de la nationalité algérienne.

Il convient à ce titre de rappeler qu'aux termes des dispositions de l'ordonnance numéro 62-825 du 21 juillet 1962 et de la loi numéro 66-945 du 20 décembre 1966, qui font actuellement l'objet des dispositions des articles 32-1 et 32-2 du code civil, les Français de statut civil de droit commun domiciliés en Algérie à la date de

l'annonce officielle des résultats du scrutin d'autodétermination, soit le 3 juillet 1962, ont conservé de plein droit la nationalité française tandis que les personnes de statut civil de droit local originaires d'Algérie qui se sont vu conférer la nationalité de cet Etat ont perdu la nationalité française le 1^{er} janvier 1963, sauf si elles justifient avoir souscrit la déclaration récognitive prévue aux articles 2 de l'ordonnance du 21 juillet 1962 et 1^{er} de la loi du 20 décembre 1966. Enfin en application de l'article 47 du code civil, tout acte de l'état civil des Français et des étrangers fait en pays étranger et rédigé dans les formes usitées dans ce pays fait foi, sauf si d'autres actes ou pièces détenus, des données extérieures ou des éléments tirés de l'acte lui-même établissent, le cas échéant après toutes vérifications utiles, que cet acte est irrégulier, falsifié ou que les faits qui y sont déclarés ne correspondent pas à la réalité.

Il appartient donc au demandeur de la nationalité française, non titulaire de certificat de nationalité française, de démontrer la nationalité française de son ascendant conservée à l'indépendance de l'Algérie, et un lien de filiation à l'égard d'un ascendant relevant du statut civil de droit commun, par des actes d'état civil fiables et probants au sens de l'article 47 du code civil.

Par Maître Fayçal Megherbi
Avocat au Barreau de Paris

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILLAYA DE LA REGION
GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE TAN-TAN
COMMUNE
D'EL-OUATIA
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
N° : 01-2021/C.O
Le : 06/05/2021 à 11 h 00
min Il sera procédé, dans le
bureau de Monsieur le président
de la Commune d'EL-
OUATIA, province de

Tan-Tan à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'offres
ouvert sur offres de prix,
pour: PRESTATION DE
GARDIENNAGE, SUR-
VEILLANCE ET SECURITE
DES LOCAUX ET TOUTES
AUTRES SERVICES RELE-
VANT DE LA COMMUNE
D'EL-OUATIA-PROVINCE
DE TAN-TAN.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au service des
marchés publics à la com-
mune d'EL-OUATIA, il peut
également être téléchargé à

partir du portail des mar-
chés publics de l'état à partir
de l'adresse électronique sui-
vante : [www.marchespub-
lics.gov.ma](http://www.marchespub-
lics.gov.ma).
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 64000.00 DHS (SOIXANTE
QUATRE Mille Dirhams)
L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : 3173537.76
DHS (TROIS MILLIONS
CENT SOIXANTE TREIZE
MILLE CINQ CENT

TRENTE SEPT DIRHAMS,
76 CTS)
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 2
.12.349 relatif aux marchés
publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé

de réception, au bureau
précité.
• Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau de Service des
Marchés Publics.
• Soit remis, séance tenante,
au président de la commis-
sion d'appel d'offres au
début de la séance, et avant
l'ouverture des plis.
• Soit déposés par voie élec-
tronique dans le portail des

marchés publics conformé-
ment à l'arrêté du Ministre
de l'Economie et de Finance
n° 20-14 du 08 Kaada 1435
(04/09/2014) relatif à la dé-
matérialisation des procé-
dures de passation des
marchés publics
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 09 et 10 du ré-
glement de consultation.
N° 3230/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
de la Région de Rabat Salé Kenitra
Direction provinciale de Sidi Slimane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/INV/DPSS/2021

Le **jeudi 06 Mai 2021 à partir de 10 heures 00 min (10h00min) du matin**, il sera procédé dans la salle des réunions assise de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : **Avenue Hassan II à Sidi Slimane**, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

ETUDES TOPOGRAPHIQUES RELATIVES AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU COLLEGE HASSAN II A LA COMMUNE DE KCEIBIA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE

N° AOO	Objet	Estimation du coût des prestations
01/INV/DPSS/2021	ETUDES TOPOGRAPHIQUES RELATIVES AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU COLLEGE HASSAN II A LA COMMUNE DE KCEIBIA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	4800.00 dhs TTC (quatre mille huit cent dirhams, 00 centimes TTC)

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° : 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N°3231/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation - Région Marrakech Safi

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX - N°:06/EXP/2021 (Séance publique)

Le **05 mai 2021 à 10Heures**, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, avenue Jnane Harti, guéidj Marrakech, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres, réservé strictement aux PME, ayant pour objet:

Achat d'un dispositif pour la gestion des examens de la 3^{ème} année de l'enseignement collégial et la 6^{ème} année de l'enseignement primaire de la direction provinciale de Marrakech, en deux lots séparés.

- *Lot N°01: Achat de fournitures de bureau et informatiques
- *Lot N°02: Achat des imprimés

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat « www.marchespublics.gov.ma ».

Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit :

Lot N°	Cautionnement provisoire en dhs		Estimations de la prestation en dhs TTC	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
01	1800.00	Mille huit cent dirhams	120 600.00	Cent vingt mille sixcent dirhams
02	1400.00	Mille quatre cent dirhams	93 120.00	Quatre-vingt-treize mille cent vingt dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».
- La date de dépôt des échantillons (des articles qui portent l'Astérisque (*) au bordereau des prix à la Direction provinciale de Marrakech (bureau des appels d'offres) est jusqu'à : la veille de la date d'ouverture des plis, avant 15H00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation

NB : En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances N°3011.13 du 24 hïja 1434 (30 Octobre 2013) pour l'application de l'article 156 décret n° 2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013), il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales. Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité et à l'article 4du règlement de consultation.

N°3234/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
de la Région de Rabat Salé Kenitra
Direction provinciale de Sidi Slimane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX N° 02/INV/DPSS/2021

Le **Jeudi 06 Mai 2021 à partir de 10 heures 20 min (10h20min) du matin**, il sera procédé dans la salle des réunions assise de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : **Avenue Hassan II à Sidi Slimane**, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

ETUDE GEOTECHNIQUE, RECEPTION DE FONDS DE FOUILLES ET CONTROLE DE QUALITE D'EXTENSION DU COLLEGE HASSAN II A LA COMMUNE DE KCEIBIA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE, comme suit:

N° AOO	Objet	Estimation du coût des prestations
02/INV/DPSS/2021	ETUDE GEOTECHNIQUE, RECEPTION DE FONDS DE FOUILLES ET CONTROLE DE QUALITE RELATIVES AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU COLLEGE HASSAN II A LA COMMUNE DE KCEIBIA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	11 760.00 dhs TTC (Onze mille sept cent soixante dirhams, 00 centimes TTC)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° : 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Pour les laboratoires installés au Maroc, ils doivent fournir une copie conforme à l'original du certificat de qualification et de classification. Le secteur d'activité, la classe minimale demandée et les qualifications exigées sont comme suit :

Activités	Nouvelle qualification	Classe
1 : Étude géotechnique	EG.1 : études géotechniques des bâtiments courants	4
2 : Contrôle de Qualité	CQ.1: contrôle des travaux de bâtiments courants.	4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N°3232/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
de la Région de Rabat Salé Kenitra
Direction provinciale de Sidi Slimane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°03/INV/DPSS/2021

Le **Jeudi 06 Mai 2021 à partir de 10 heures 40 min (10h40min) du matin**, il sera procédé dans la salle des réunions assise de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : **Avenue Hassan II à Sidi Slimane**, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Etudes Techniques et Suivi relatifs aux Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires primaires à la province de Sidi Slimane en trois (03) lots, répartis comme suit:**

N° lot	Objet	Estimation du coût des prestations
Lot 1	Etudes Techniques et Suivi relatifs aux Travaux d'aménagement et de réhabilitation des écoles IMAM IBN HANBAL et IMAM AL GHAZALI à la commune urbaine de sidi Yahia -Province de Sidi Slimane	30 000.00 dhs TTC (Trente mille dirhams, 00 centimes TTC)
Lot 2	Etudes Techniques et Suivi relatifs aux Travaux de construction des murs de clôture aux écoles MZOURA EL OUED à la commune Sfafea, LAAOUABED à la commune Boumaiz, BOUFTETANE à la commune Kceibia et DOUKKALA à la commune Aher chamalou à la Province de Sidi Slimane	25 000.00 dhs TTC (Vingt-cinq mille dirhams, 00 centimes TTC)
Lot 3	Etudes Techniques et Suivi relatifs aux Travaux d'aménagement de l'école SYABRA à la commune Ouled'h'cine -Province de Sidi Slimane-	15 000.00 dhs TTC (Quinze mille dirhams, 00 centimes TTC)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° : 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N°3233/PA

AZ CONSULTING
48 BD HASSAN
II BENSLIMANE
TEL : 06 61 38 51 70
AK SERVICE SARL AU
Avis de constitution d'une
société à responsabilité
limitée

Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
17/03/2021 à BENSLI-
MANE, il a été établi les sta-
tus d'une société à
responsabilité limitée dont les
caractéristiques sont les sui-
vantes :
- Dénomination : AK SER-
VICE
- Forme juridique : Société à
responsabilité limitée;
-Objet: FAST FOOD SNACK;
-Capital: 100 000.00 divisé en
1000 parts sociales de 100.00
dhs;
-Siège social: GARAGE N° 2
IMMEUBLE N° 29 CHEM/S
AL MADINA BENSLI-
MANE
- Gérance : Mr ADIL KAR-
ROUCHY est nommé en
qualité de Gérant pour une
durée illimitée.
- Durée de la société : fixée à
99 ans ;
- Année sociale : du 01 Jan-
vier au 31 Décembre ;
- Le dépôt légal est effectué
au TPI de Benslimane sous le
N° 201/2021 du 08/04/2021
registre de commerce N°
6773 à Benslimane.
N° 3235/PA

STE VICTORINE SARL
NOMINATION
DE GERANT

I) Aux termes d'un acte S.S.P
en date à FES, du 03.05.2018,
il a été établi d'un procès Ver-
bale Extraordinaire d'une
SARL, savoir :
NOMINATION DE GE-
RANT : AL HANNASSI
MOHAMED
OBJET : CAFE PATISSERIE
SIEGE : Angle Rue du Rif et
de Ghafsai, Fes
CAPITAL : 100.000,00DHS
Sont Présents ou représentés:
1° Mme Bouhadou Yamina
2° Al Hannassi Al Husaine
3° Al Hannassi Abdelmajid
4° Al Hannassi Abdessalam
5° Al Hannassi Sakina
6° Al Hannassi Nazihia
7° Al Hannassi Karima
8° Al Hannassi Mohamed
GERANT : Mr Al Hannassi
Mohamed
II) Le dépôt légal a été effec-
tué au Greffe du Tribunal de
Commerce de FES, le
08/07/2020 sous le n° de
dépôt 1577/2020 et le RC n°
17 439.
LE GERANT
N° 3236 PA

OFFICE NATIONAL DE
L'ELECTRICITE ET DE
L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE
DU NORD
Entretien et réparation des
équipements électriques
des postes MT/BT relevant
la direction régionale
du nord.
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°34DR9/C/11/2021

La Direction Régionale du
Nord de l'ONEE-Branche
Eau, sise à Tanger lance le
présent appel d'offres qui
concerne Entretien et répa-
ration des équipements
électriques des postes
MT/BT relevant la direc-
tion régionale du nord.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règlement
de la consultation.
Cette consultation est ou-
verte uniquement aux pe-
tites et moyennes
entreprises (PME) natio-
nales, aux coopératives, aux
unions de coopératives et
aux auto-entrepreneurs.
L'estimation du coût des
prestations s'élève 3 799
680,00 DH TTC
Le montant du cautionne-
ment provisoire est fixé à
38000,00 DH
-Le dossier d'appel d'offres
est téléchargeable sur le
portail marocain des mar-
chés publics à l'adresse :
<https://www.marchespublics.gov.ma>.
-Les cahiers généraux et le
règlement des achats de
l'ONEE sont consultables et
téléchargeables à partir du
site des achats de l'ONEE-
Branche Eau à l'adresse :
<http://www.onep.ma/>
(Espace Entreprise - ru-
brique Achats).
Les plis des concurrents,
établis et présentés confor-
mément aux prescriptions
du règlement de la consul-
tation, doivent être :
- Soit déposés contre récé-
pissé au Bureau d'Ordre de
la Direction Régionale du
Nord, 6, Rue Melilla, Cas-
tilla, Tanger, avant la date et
l'heure fixées pour la séance
d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier
recommandé avec accusé
de réception au Bureau
d'Ordre de la Direction Ré-
gionale du Nord, 6, Rue
Melilla, Castilla, Tanger,
avant la date et heure de la
séance d'ouverture des plis.
- Soit remis à la commission
d'appel d'offres en début de

la séance d'ouverture des
plis.
- L'ouverture des plis aura
lieu le Mercredi 05/05/2021
à 10h00 à la Direction Ré-
gionale du Nord de l'ONEE
Branche eau, 6, Rue Melilla,
Castilla, Tanger. L'ouverture
des enveloppes se fait en un
seul temps.
Les demandes d'éclaircisse-
ment doivent être formu-
lées uniquement sur le
portail des marchés publics.
N° 3237/PC

OFFICE NATIONAL DE
L'ELECTRICITE ET DE
L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION
REGIONALE DU NORD
Travaux mixtes d'entretien
du réseau d'assainissement
et de gestion de la station
de pompage du centre Sidi
Bouaïf - province
d'Al Hoceïma -
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
- N°37DR9/C/
AMN/5/2021

La Direction Régionale du
Nord de l'ONEE-Branche
Eau, sise à Tanger, lance le
présent appel d'offres qui
concerne : Travaux mixtes
d'entretien du réseau d'as-
sainissement et de gestion
de la station de pompage
du centre Sidi Bouaïf - pro-
vince d'Al Hoceïma -
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règlement
de la consultation.
Cette consultation est ou-
verte uniquement aux pe-
tites et moyennes
entreprises (PME) natio-
nales, aux coopératives, aux
unions de coopératives et
aux auto-entrepreneurs.
L'estimation du coût des
prestations s'élève à 480
000,00 DH TTC.
Le montant du cautionne-
ment provisoire est fixé à 4
800 DH.
Le dossier d'appel d'offres
est téléchargeable sur le
portail marocain des mar-
chés publics à
l'adresse: <https://www.marchespublics.gov.ma/>.
Le règlement des achats de
l'ONEE et les cahiers géné-
raux sont consultables et té-
léchargeables à partir du
site internet des achats de
l'ONEE - Branche Eau à
l'adresse : <http://www.onep.ma/>
(Espace Entre-
prise - rubrique Achats).
Les plis des concurrents,
établis et présentés confor-
mément aux prescriptions

de règlement de la consul-
tation, doivent être :
- Soit déposés contre récé-
pissé au Bureau d'Ordre de
la Direction Régionale du
Nord de l'ONEE Branche
eau, 6, Rue Melilla, Castilla,
Tanger, avant la date et
l'heure fixées pour la séance
d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier
recommandé avec accusé

de réception au Bureau
d'Ordre de la Direction Ré-
gionale du Nord de l'ONEE
Branche eau, 6, Rue Melilla,
Castilla, Tanger avant la
date et heure de la séance
d'ouverture des plis.
- Soit remis à la commission
d'appel d'offres en début de
la séance d'ouverture des
plis.
L'ouverture des plis aura

lieu le mercredi 19/05/2021
à 10h à la Direction Ré-
gionale du Nord de l'ONEE
Branche eau, 6, Rue Melilla,
Castilla, Tanger.
L'ouverture des enveloppes
se fait en un seul temps.
Les demandes d'éclaircisse-
ment doivent être formu-
lées uniquement sur le
portail des marchés publics.
N° 3238/PC



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° HAO/IG/02/2021

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DU HOLDING AL OMRANE POUR LA
DEFINITION D'UN SYSTEME DE MANAGEMENT ANTI-CORRUPTION (SMAC)
SELON LA NORME 37001

Le marché sera adjugé en lot unique.
Il sera procédé à l'ouverture des plis le **Jeudi 06 Mai 2021 à 11h00** au
siège du Holding Al Omrane sis au 5, Rue Boundoq, Mail Central -Hay
Riad- Rabat.

La caution provisoire est fixée à la somme de **12.000,00 DH**.
Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des
marchés publics (www.marchespublic.gov.ma).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents
doivent être conformes aux dispositions du règlement relatives aux
marchés du Groupe Al Omrane.

L'estimation des coûts des prestations est fixée à : **750.000,00 DH TTC
(Sept Cent Cinquante Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises)**.

- Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège du Holding Al Omrane précité,
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 4
du règlement de la consultation joint au dossier d'appel d'offres.

N°3239/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE SETTAT

CS/DSC/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le 05/05/2021 sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président de
la Commune de Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur
offres de prix pour :

N° D'AVIS	O B J E T	CAUTION PROVISOIRE	HEURE D'OUVERTURE DES P LIS
01/CS/2021	L'ENTRETIEN DE CIMETIERE ERRAHMA - COMMUNE DE SETTAT-	4.000,00 dhs quatre mille dhs	11h

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du Service des Marchés
(Commune de Settat place Md V) , il peut également être téléchargé à partir du
portail des marchés Publics www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des couts des prestations est fixé par le maître d'ouvrage
à la somme de : **130.932,00 dhs (cent trente mille neuf cent trente deux
dirhams) (TTC)**

Le Contenu, la présentation et le dépôt des dossiers d'appel d'offres des
concurrents doivent répondre aux conditions et formes prévues par les articles
27, 29 et 31 du décret N° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif
aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Marchés de la Commune de Settat.
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
 - Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement
de la consultation

N.B : (cet appel d'offres est réservé à la petite et moyenne entreprise aux
coopératives aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur)

N°3240/PA

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau

DIRECTION REGIONALE DU NORD
Acquisition de groupes de pompage et armoires électriques de commande y compris installation
pour la station d'exhaure sur Oued Hachef à Tanger.
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°04/DR9/C/SPN1/2021

Avis rectificatif N°2

Il est porté à la connaissance des Sociétés intéressées par l'appel d'offres cité
ci-dessus que les modifications suivantes ont été apportées à l'avis d'appel
d'offres :

- La séance d'ouverture des plis aura lieu le **Mercredi 28 Avril 2021 à Dix (10) heures (heure locale) du matin** au lieu du Mercredi 14 Avril 2021 à Dix (10) heures (heure locale), à la Direction Régional du Nord de l'ONEE- Branche Eau, sise à 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger.
- Les offres doivent être remises ou reçues au bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord, à l'adresse ci-dessous au plus tard le **28/04/2021 à 09h00** (heure locale) (au lieu du 14/04/2021 à 09h00) où il sera procédé à l'ouverture des plis en présence des représentants des soumissionnaires qui ont choisi d'y assister.

N°3241/PC

« Statuts de la SARL AU Multilist Medias Services » Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8-03-2021 à Casablanca, il a été constitué une société SARL AU ayant les caractéristiques suivantes :

- 1) La dénomination : « Multilist Medias Services » Société à responsabilité limitée à associé unique (SARL AU)
- 2) Siège social : 7 rue Ahmed Touki Etg 2 Casablanca, Maroc
- 3) L'objet social : La société a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger :

Négoce de produits et prestations de services import-export et local, conception de sites web, multimédia, création publicitaire, hébergement de sites web, réservation de nom de domaines, régie publicitaire de supports médias, régie commerciale de tous produits et services, éditeur de sites Internet d'annonces, édition de supports publicitaires, E-commerce, ingénierie informatique. La société a également pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger : La gérance, la location, l'acquisition et l'exploitation de tous biens meubles ou immeubles, nécessaire à la réalisation de l'objet social, la participation directe ou indirecte dans toutes opérations quelconques, par voie de création de sociétés nouvelles, apports, souscription ou achat de titres ou de droits sociaux, fusion, prise de participation ou autrement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, susceptibles de se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets spécifiés ou tous objets similaires ou connexes.

4) Capital social : fixé à 100.000,00 DH divisé en mille (1000) parts sociales de 100 DH chacune, réparti comme suit : Monsieur Nabil Sallami : 100.000,00 DH Total : 100.000,00 DH

5) La gérance : La société est gérée et administrée par Monsieur Nabil Sallami, il est nommé gérant unique pour une durée illimitée.

6) La durée : 99 années à compter de sa constitution définitive. Le dépôt légal a été effectué au Centre régional d'investissement de Casablanca (R.C N° 493617).

N° 3186/PA

C.C.A Consulting Assistance comptable - Conseil juridique, fiscal, financier et social - Organisation des entreprises et audit STE « Maya International Transactions » Société à responsabilité limitée AU Au capital social de 100.000,00 DH

Siège social : 106 Lotissement Copacabana, Tamaris, Dar Bouazza, Casablanca

Par acte sous seing privé en date du 20-03-2021, les associés déclarent faire les résolutions suivantes :

1- Cession des parts sociales : - Mme Soumaya Didaou, titulaire de la CIN N° BE833192, cède et transporte la totalité de ses parts sociales dans la société « Maya International Transactions » qui s'élève à 850 parts de 100,00 dirhams chacune, soit un montant total de 85.000,00 dh à : - M. Wang Chunming, titulaire du passeport N°

E28977169 qui accepte ladite cession. Le capital social est fixé à 100.000,00 DH divisé en 1000 parts de 100 dirhams chacune, réparties comme suit :

- M. Wang Chunming : 850 parts, soit un montant de 85.000,00 DH
- Mme Soumaya Didaou : 150 parts, soit un montant de 15.000,00 DH

Total des parts : 1000 parts, soit un montant de 100.000,00 DH

2- Nomination d'un nouveau gérant :

Les associés de la société « Maya International Transactions », déclarent la nomination de Mme Soumaya Didaou titulaire de la CIN N° BE833192 et M. Wang Chunming, titulaire du passeport N° E28977169, comme des cogérants de la société.

3- Transformation de la forme juridique de la société La forme juridique de la société sera transformée à une société à responsabilité limitée au lieu d'une société à responsabilité limitée d'associé unique.

4- Mise à jour des statuts Le dépôt légal est effectué au secrétariat greffier du tribunal de commerce de Casablanca le 1-04-2021 sous le n° 772929. RC : 458849.

N° 3187/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Intérieur Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra Province de Béni-Mellal Secrétariat Général DBM/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02 / INDH / 2021 Le 05/05/2021 à 10H, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni-Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : TRAVAUX DE CREATION D'UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DES COMMUNES TERRITORIALES DE NAOURI ET BOUTFERDA, CERCLÉS EL KSIBA ET AGHBALA, PROVINCE DE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province. Il peut être également télé-chargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Prix d'acquisition des plans est fixé à : 50 dhs (cinquante dirhams)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 12 000,00 dhs (Douze Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 540.027,60 « Cinq Cent Quarante Mille Vingt Sept Dirhams, 60 Cts ». Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2- 12-349 du 08 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité;

- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.

- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M/SM).

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 3242/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Intérieur Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra Province de Béni-Mellal Secrétariat Général DBM/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 03 / INDH / 2021

Le 05/05/2021 à 11H, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni-Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : TRAVAUX DE CREATION D'UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DES COMMUNES TERRITORIALES DE DIR ELKSIBA ET AIT OUM EL BEKHT CERCLE EL KSIBA PROVINCE DE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également télé-chargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Prix d'acquisition des plans est fixé à : 50 dhs (cinquante dirhams)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 12 000,00 dhs (Douze Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 815.299,90 « Huit Cent Quinze Mille Deux Cent Quatre Vingt Dix-Neuf Dirhams, 90 cts ».

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2- 12-349 du 08 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014

relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité;

- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.

- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M/SM).

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 3243/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Intérieur Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra Province de Béni-Mellal Secrétariat Général DBM/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 04 / INDH / 2021

Le 05/05/2021 à 12H, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni-Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : TRAVAUX DE CREATION D'UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DES COMMUNES TERRITORIALES DE TANOUGHIA ET TAGZIRT CERCLE EL KSIBA PROVINCE DE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également télé-chargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Prix d'acquisition des plans est fixé à : 50 dhs (cinquante dirhams)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 25 000,00 dhs (Vingt Cinq Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.014.956,40 dhs « Un Million Quatorze Mille Neuf Cent Cinquante Six Dirhams, 40 cts ».

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2- 12-349 du 08 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : Conformément aux disposi-

tions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité;

- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.

- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M/SM).

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 3244/PA

STE AUTO GT SARL - Aux termes d'un acte s.s.p en date du 10/02/2021, l'A.G.E décide ce qui suit :

- Cession des parts de Mme. HANANE SAHLANE 1000 parts au profit de Mr. MY SMAIL BLILA.

- Démission de Mme. HANANE SAHLANE de sa qualité de gérante.

- Nomination de nouveau gérant Mr. MY SMAIL BLILA pour une durée illimitée, la société sera engagée par la seule signature de Mr. MY SMAIL BLILA.

-Le dépôt légal a été déposé au greffe de tribunal de commerce de Rabat le 05/04/2021 sous n° 112415.

N° 3245/PA

STE GOODUNIFORME Constitution

1/ Aux termes d'un acte s.s.p en date du 05/02/2021, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont : DENOMINATION SOCIALE : « SOCIÉTÉ GOODUNIFORME » SARL AU, Objet : MARCHAND DE VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS, SIEGE SOCIAL: RES LA CORNICHE GH 6 ETG 6 APPT 25 RUE JBALA CASABLANCA, DUREE : 99 années CAPITAL SOCIAL : le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DH, divisé en Mille (1000) parts sociales, d'une valeur nominale de Cent (100,00) dirhams chacune , MR.SAAD SAKKAT à 1000 parts, GERANCE : la société sera valablement engagée par la seule signature de MR.SAAD SAKKAT.

-Le dépôt légal a été effectué au greffe de tribunal de Commerce de Casablanca le 08 Avril 2021 sous le numéro de Registre de Commerce 498343 et n° de dépôt 773788.

N° 3246/PA

STE CLASSIC PROMO Constitution

1/ Aux termes d'un acte s.s.p en date du 22/02/2021, il a été établi les statuts d'une SARL dont : DENOMINATION SOCIALE : « SOCIÉTÉ CLASSIC PROMO » SARL, Objet : PROMOTEUR IMMOBILIER, SIEGE SOCIAL: 44 ANGLE BD YACCOUB EL MANSOUR ET RUE AL KORONFAL HAY ERRAHA CASABLANCA, DUREE : 99 années CAPITAL SOCIAL : le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DH, divisé en Mille (1000) parts sociales, d'une valeur nominale de Cent (100,00) dirhams chacune , MR.JAHOUH MOHAMMED à 600 parts, Mme FATIMA JAHOUH à 300 parts et Mr. JAHOUH SAID à 100 parts, GERANCE : les associés nomment en qualité de gérant Mr. JAHOUH MOHAMMED, la société sera valablement engagée par la seule signature de MR.JAHOUH MOHAMMED.

-Le dépôt légal a été effectué au greffe de tribunal de Commerce de Casablanca le 06 Avril 2021 sous le numéro de Registre de Commerce 497945 et n° de dépôt 773429.

N° 3247/PA

CABINET « CENTURY CO »

Par acte sous seing privé du 02 Avril 2021, il a été créé une SARL à associé unique (SARL AU) avec les caractéristiques suivantes :

- DENOMINATION : « BOUCHERIE LA MARI-NADE » .
- CAPITAL : 95 000 dhs (Quatre Vingt Cinq Mille dirhams) détenu par : Mr MOUCHREK SAAD .
- ADRESSE : BD HIFA B4 N° 798 -AIN CHOK -CASABLANCA-
- ACTIVITE : Achat - Vente de Produits Alimentaires, Agricoles et tous types de produits de boucherie.
- Exportation de Produits Alimentaires, Agricoles et tous types de produits de boucherie.
- Traiteur - Restaurant,
- Généralement, toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'activité sociale ou à tous autres objets similaires ou connexes.
- GERANCE : la société est engagée par la signature seule de : Mr MOUCHREK SAAD .
- DEPOT LEGAL: Effectué le 09/04/2021 (sous n° 774085) au tribunal de commerce de Casablanca / RC n° 498587.

N° 3248/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE SETTAT

CS/DSC/SM

CADRE DU PROGRAMME PREVISIONNEL COMPLEMENTAIRE

N°03/2021

Maître d'ouvrage : **Commune de Settât**
Année Budgétaire : **2021**

SERVICE

TYPE DE SERVICE	OBJET DES SERVICE	LIEU D'EXECUT*	MODE DE PASSAT*	PERIODE PREVUE POUR LE LANCEMENT	COORDONNEES DU SERVICE CONCERNE	MARCHE RESERVES PME +CP+UC+AE
SERVICE	RECENSEMENT DES TERRAINS URBAINS NON BATIS DANS LA VILLE DE SETTAT	COMMUNE DE SETTAT	A.O.O	Du 12/04/2021 Au 30/06/2021	D.T	

N°3249/PA

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

QUESTION DE TEMPS	GRACILE HOMME D'ÉQUIPE	VILLE D'IRAK À MOI	DE BAS EN HAUT CAUTION	DÉMOTIVÉE	BOIRE À PETITS COUPS	CRACK SOUVENT PLAQUÉ	DESCENTE RAPIDE
				ÉLAN			
MARIAGE OU LIAISON				DIVISEUR		SYMBÔLE DU RADIUM	
SAISON CHAUDE			VÉNÈRE PARÉE			ÉQUIVOQUE	
MAÎTRE CHANTEUR				TÊTE DE BŒUF		QUARTIER DE RIYAD	
BASE D'ALLIANCE	ENCEINTE	RADIUM ABSTRACTIF		MESURE DE CAPACITÉ			BALAI
		LETTRÉS DE MONGE PRISONS		ARTICLE PILE		BONNE ACTION	
PÈRE DE THÉSÉE			QUARTIER D'AVEIRO			À LA MODE COUP D'ÉCLAT	
CONDUIT			LETTRÉS DE CÉSAR		LETTRÉS DE FIGUIG		GREFFON
VEINE			ÂGE		DÉCHIFFRÉE RUISSEAU		
			PIGE	VENTILATION NOYELLES			SYMBÔLE DE L'OR
CÉRÉMONIE					ÉLIMÂT		
ÉTAPE							
LETTRÉS DE TASSE		REFUS CATÉGORIQUE				CONSPUÉ	

Solution mots flechés d'hier

EMÉCHE	OPIMUM	BICR	INCIPIT	ALGIE	EL	ETOFFER	ETAIL	OREE	DR	AUGURE
CHÉ	UM	R	PIT	E		FER	IL	ETU	UTOPISTE	INER
NA	ER	ORANGE	SEL	IA	AT		IVRES	NEE	OP	
PC	IR	E	AI	TT			S	A		

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoume)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdolkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Directeur
Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue de EA.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE 130/64

Site web: www.libe.ma

E-mail: Liberation@libe.ma
Téléphone: 0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction: 0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc



Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT.

- I. C'est plus joli en beignet.
- II. Chaumes - Préposition.
- III. Couchés sur le papier - Un carburant mélangé.
- IV. Commence à escalader - Fit des pompes.
- V. Fit une sauce - Un piège posé à l'envers.
- VI. Titillée.
- VII. Arrivons au bout - Le onze de Foucault.
- VIII. Quart d'an qui fait beaucoup rouler - Devenu mortel - Sous la couronne.
- IX. Mot d'lo - A de la suite dans les idées.
- X. N'est pas prêt de finir.

VERTICALEMENT.

- 1. Avant la lanterne rouge.
- 2. Un peu d'étonnement - Morceau de viande - Fête lointaine.
- 3. Brusque retournement de situation.
- 4. A rendre - Coutumiers des faits - Broyèrent en phonétique.
- 5. Elle peut fournir de belles vestes et aussi de belles culottées.
- 6. Sortis d'enceinte - Un public dangereux.
- 7. Tuile - Prises de lutte - Un vrai pro.
- 8. Donne de l'énergie - Salue les performances.
- 9. Très spirituel - Câble.
- 10. Étreinte.

Grilles de sudoku

Facile

	8	6	9		4		7	
	9					8		
		5	6	8	3			
4	3			9	7		5	
		7	3		5	6		
9	2	8			3		4	
			7	9	1	4		
		9					2	
4		2		8	9	5		

Moyen

	4	6						
2	9		3					
				2	7		9	
	6	4		1	8		3	
5		3	2		6	1		9
	7		5	9		4	6	
	3		9	7				
					2		5	4
							7	8

Difficile

3					6			
		9		3		7		
	6			2	8			
6		8			3		4	
	1	3				7	8	
	4		5			3		1
			8	4			6	
	8			5	9			
		2						7

Expert

	6		8		4			
7			9					8
		8		5		9		
8					7	3		
	3							4
		4	3					7
		9		7		8		
2					9			1
			4	5		3		

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

9	1	6	3	2	4	5	7	8
5	4	7	1	9	8	3	2	6
3	2	8	6	5	7	9	4	1
4	6	9	7	8	5	2	1	3
1	5	2	9	6	3	4	8	7
7	8	3	2	4	1	6	5	9
6	3	5	8	7	2	1	9	4
8	9	4	5	1	6	7	3	2
2	7	1	4	3	9	8	6	5

Moyen

5	9	6	2	4	8	1	7	3
3	2	8	1	5	7	6	9	4
4	1	7	6	9	3	5	8	2
2	7	4	3	8	6	9	5	1
8	3	9	5	2	1	4	6	7
6	5	1	9	7	4	2	3	8
1	6	5	8	3	2	7	4	9
7	8	2	4	6	9	3	1	5
9	4	3	7	1	5	8	2	6

Difficile

5	7	2	1	8	9	3	4	6
8	9	6	3	4	7	5	1	2
1	3	4	2	5	6	9	8	7
2	8	3	6	7	1	4	9	5
6	1	9	5	3	4	7	2	8
4	5	7	8	9	2	1	6	3
3	2	5	4	1	8	6	7	9
7	4	8	9	6	5	2	3	1
9	6	1	7	2	3	8	5	4

Expert

6	9	5	8	7	3	1	4	2
3	8	4	1	2	6	5	9	7
2	1	7	4	5	9	8	3	6
8	4	6	7	1	5	3	2	9
5	3	1	9	4	2	7	6	8
9	7	2	3	6	8	4	1	5
1	6	9	5	8	4	2	7	3
7	5	3	2	9	1	6	8	4
4	2	8	6	3	7	9	5	1

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	W	A	T	E	R	P	R	O	O	F
II	I	M	A	G	I	N	A	I	R	E
III	N	E	M	O		E	P	E	E	S
IV	C	R	I		Z	U	T		E	T
V	H	I	S	S	E			A	S	O
VI	E	C	A	I	L	L	E	R		N
VII	S	A		G	E	R	M	A	I	N
VIII	T	I	A	N		O	I	B	R	A
IX	E	N	N	E	R		E	L	A	N
X	R	E	S	T	A	U	R	E	N	T

Sport

Le Real s'offre le Barça et la pole position



Avec une talonnade sublime pour ouvrir le score, Karim Benzema a propulsé Zinedine Zidane et le Real Madrid vers la première place provisoire de Liga samedi pour la 30e journée, et a infligé une nouvelle désillusion 2-1 à Lionel Messi et au FC Barcelone.

Benzema a rapidement débloqué la situation pour les Madrilènes d'une sublime Madjer dès la 13e minute, et l'Allemand Toni Kroos a doublé la mise d'un coup franc détourné par le dos de Sergino Dest un quart d'heure plus tard (28e) pour remporter le 246e clasico de l'histoire, malgré la réduction du score maladroite d'Oscar Mingueza (60e).

Un virage important dans la course au titre en Liga: le Real s'empare de la première place provisoire, à égalité de points avec l'Atlético Madrid (66 pts), mais devant à la différence de buts particulière. Les Colchoneros devaient se déplacer dimanche soir sur la

pelouse du Betis Séville avec la nécessité d'accrocher au moins le nul pour récupérer la première place. Le Barça passe 3e, un point derrière (65 pts).

Dans la meilleure forme de sa carrière, Karim Benzema en est désormais à dix buts sur ses dix derniers matches de championnat. Capitaine en l'absence de Sergio Ramos (blessé au mollet gauche) et de Raphaël Varane (touché par le Covid-19), l'avant-centre a été le véritable patron offensif du Real et a remporté son duel de goalers face au génie argentin Lionel Messi, toujours meilleur buteur de Liga (23 buts, contre 19 pour le Français).

"On est vivants dans les deux compétitions (Liga et C1), on a envie de se battre, et c'est ce que l'on va faire jusqu'à la fin. Et ce n'est pas sans difficultés. Mais on a su renverser la vapeur, se dire qu'en croyant en notre travail, on allait changer tout ça. Et c'est ce qu'on est en train de faire. Maintenant, on n'a encore rien

gagné", a calmé "Zizou" après le match.

Mais ce succès épique porte aussi la griffe "Zizou": c'est lui qui a osé mettre sur le banc Marco Asensio, qui traverse sa meilleure passe depuis son retour de blessure l'an dernier, pour titulariser Fede Valverde, qui a initié l'action du but de Benzema avec un déboulé et un crochet audacieux devant Jordi Alba. Lui aussi qui a offert du temps et de la confiance à Lucas Vazquez, attaquant de formation, pour qu'il s'adapte à ce nouveau poste d'arrière droit jusqu'à ce centre parfait pour "KB9".

Le plan du technicien français était simple, mais il a fonctionné sans accroc. Et ni la pluie torrentielle, qui s'est invitée juste avant la mi-temps pour perdurer jusqu'à la fin du match, ni le penalty réclamé par les joueurs du Barça à trois minutes du coup de siffler final, ni le carton rouge adressé à Casemiro en fin de match (90e), ni la transversale heurtée par Iliax Moriba

(90e+4) n'ont perturbé la sérénité habituelle de "ZZZ".

Le seul bémol pourrait être la sortie sur blessure de Lucas Vazquez (42e), visiblement touché au genou gauche après un choc avec Sergio Busquets et remplacé par Alvaro Odriozola... Regrettable, à quatre jours du quart de finale retour de Ligue des champions à Liverpool (victoire 3-1 à l'aller mardi).

Pour le Barça, ce revers est synonyme d'un gros coup sur la tête à huit journées de la fin du championnat.

Après avoir repris en mains une équipe en ruines au début de saison, l'entraîneur Ronald Koeman a réussi à hisser le Barça vers la tête de Liga... mais une victoire samedi aurait placé le Barça deux points devant ses premiers poursuivants.

"Défensivement, on n'a pas été bons en première période. On a laissé de l'espace pour leurs contres, on n'a pas bien défendu", a martelé Koeman en conférence de presse d'après-

match.

La dernière défaite de Barcelone en championnat remontait à il y a plus de quatre mois: c'était le 5 décembre à Cadix, 2-1.

Le Barça aura toutefois l'occasion de remporter son seul et unique titre de la saison dans une semaine, en finale de la Coupe du Roi le 17 avril face à l'Atlético Bilbao à Séville.

Après la claque du 8-2 encaissé contre le Bayern Munich en quart de finale de la dernière Ligue des champions, la grille en 8es de finale de C1 face au Paris SG en février (4-1, 1-1), cette nouvelle désillusion va-t-elle finir de convaincre Lionel Messi de quitter son club de cœur ?

En fin de contrat le 30 juin, la "Pulga" (puce, en espagnol), très discrète samedi, ne s'est toujours pas prononcée sur son éventuelle prolongation en Catalogne... et ce nouveau revers va tenir le peuple blaugrana en haleine encore pendant quelques semaines.

A l'Inter Milan, le printemps inattendu d'Eriksen et Perisic



Christian Eriksen et Ivan Perisic, souvent sur le banc jusqu'en février, se sont peu à peu adaptés au schéma de l'intransigeant Antonio Conte pour se faire une place au soleil à l'Inter Milan, lancée vers son premier scudetto depuis 2010.

Lors du dernier mercato, en janvier, l'Inter n'a acheté aucun joueur en raison des grosses difficultés financières de son propriétaire chinois Suning, toujours en quête d'un inves-

tisseur pour renflouer les caisses. Mais Conte a trouvé avec Eriksen et Perisic les renforts auxquels personne ne croyait plus.

Le Danois de 29 ans, Nerazzurro depuis janvier 2020, et le Croate de 32 ans, revenu l'été dernier après un prêt d'une saison au Bayern Munich, semblaient perdus pour la cause, inadaptés au schéma de leur entraîneur et souvent remplaçants.

Eriksen, l'ombre de celui qui

avait atteint la finale de la Ligue des champions en 2019 avec Tottenham, avait même déjà la valise en main, laissant filtrer son incompréhension devant la presse danoise à chaque rassemblement en sélection.

Et pourtant, les voilà installés comme titulaires dans cette Inter lancée à plein régime vers son premier scudetto depuis 2010, avec une série en cours de dix victoires consécutives avant de recevoir Cagliari dimanche.

Pour convaincre Conte, tous deux ont toutefois dû changer: oublié leur penchant naturel à jouer haut et vers l'avant, ce sont désormais de véritables joueurs "de devoir", se reliant vite et défendant bas. Et laissant l'attaque au duo Romelu Lukaku-Lautaro Martínez.

Eriksen, dans ce rôle de meneur bas, a supplanté le décevant Arturo Vidal, premier choix du début de saison, apportant une touche technique supplémentaire dans un milieu qui n'en manquait déjà pas avec Marcelo Brozovic et Nicolò Barella.

Perisic s'épanouit lui à gauche en latéral tout-terrain, et plus seulement en ailier de débordement. Une reconversion que certains en Italie compa-

rent à celle de Samuel Eto'o en 2010 avec José Mourinho.

Le Croate, quand il n'est pas blessé comme cette semaine, est désormais préféré à Ashley Young, en pendant de l'indiscutable Achraf Hakimi à droite.

"Avant, l'Inter n'attaquait qu'à droite, désormais elle peut aussi percer à gauche. L'équipe a progressé, elle sait ce qu'elle veut", constatait récemment l'ex-défenseur de l'Inter Giuseppe Bergomi, consultant sur la chaîne Sky.

Pour Eriksen, le moment clé a été son coup franc décisif fin janvier en quart de finale de Coupe d'Italie, dans le temps additionnel contre l'AC Milan (2-1).

"Le regard extérieur a alors changé: les gens se sont dit: +Tiens, il n'a pas disparu+", a reconnu le Danois en mars sur DAZN.

"Je ne sais pas s'il faut parler d'un nouveau Eriksen ou simplement d'un Eriksen qui joue davantage. Je me suis adapté au nouveau système. (...) Conte et moi avions besoin de mieux nous connaître", a ajouté celui qui, outre ses coups francs, a soigné aussi son italien

pour mieux s'intégrer, comme suggéré par son entraîneur.

Conte ne tarit d'ailleurs plus d'éloges sur Eriksen: "Selon moi, il développe un aspect qu'il ne connaissait pas. Il a joué devant la défense comme je lui ai demandé, il progresse", s'est encore félicité l'entraîneur après la victoire contre Sassuolo (2-1) mercredi, lors d'un match où Eriksen et l'Inter ont de nouveau laissé leurs adversaires jouer pour mieux les piquer en contre.

Ce renouveau réjouit aussi au Danemark en vue de l'Euro. Même si "la position qu'occupe Eriksen (106 sélections, ndr) à l'Inter n'existe pas vraiment en équipe nationale. Nous l'utilisons plus comme un attaquant, un numéro 10", a rappelé à l'agence danoise Ritzau le commentateur de Discovery Mikkel Bischoff.

Même satisfaction du sélectionneur croate Zlatko Dalić, qui préfère voir Perisic (99 sélections) sur le terrain que sur le banc: "Avec la Croatie, il est plus utile en attaque, mais à l'Inter il est précieux sur tout le flanc. Ivan et Conte n'avaient peut-être pas trouvé l'entente parfaite au départ, mais désormais ça fonctionne", s'est-

Le WAC boucle la phase de poules de la Ligue des champions sur une victoire

Fawzi Benzarti : *Le Wydad est fin prêt pour n'importe quel adversaire*

Comme prévu, le WAC a réussi à terminer son parcours dans la phase de poules de la Ligue des champions par une victoire à domicile sur le score de 2 à 0 contre les Angolais de Petro Atletico.

Avant ce match comptant pour la sixième manche du groupe C, les Rouges étaient déjà assurés de leur qualification, tandis que leur adversaire du jour était bel et bien éliminé. Une opposition sans enjeu, mais en étant officielle, il fallait la remporter, d'autant plus que les Wydad aspiraient à renouer avec le succès après le match nul et la défaite concédés respectivement lors des 4ème et 5ème journées devant les Guinéens du Horoya Conakry (0-0) et les Sud-Africains de Kaizer Chiefs (1-0).

Une mi-temps a suffi aux hommes de Fawzi Benzarti pour sceller le sort de cette partie suite aux réalisations de Walid El Karti, sur une action savamment construite (15e), et de Mohammed Ounnajem sur un coup franc admirablement transformé (22e).

Durant la seconde période, le Wydad s'est contenté de gérer les débats, étouffant dès le départ les quelques assauts des Angolais qui quittent la compétition sans avoir inscrit le moindre but.



Le WAC termine donc leader du groupe avec 13 points et sera accompagné au tour des quarts par Kaizer Chiefs qui est parvenu à tenir en échec à Conakry le Horoya (2-2). Les deux équipes ont cumulé le même nombre de points (6), mais les Sud-Africains doivent leur passage à un meilleur goal average particulier, du fait que la confrontation du match aller à Johannesburg s'était soldée sur un nul blanc.

Au terme du match Wydad-Petro Atletico, et malgré la victoire, le coach des Rouges et Blanc, Fawzi Benzarti, n'a pas manqué de critiquer ses protégés qui, une fois l'avantage pris au début, s'étaient relâchés pendant la seconde mi-temps, ce qui est inacceptable pour lui. Et d'ajouter que les joueurs doivent se montrer beaucoup plus conquérants lors des prochaines sorties, précisant à ce propos que le

WAC est prêt à affronter n'importe quel adversaire. Sachant qu'il jouera l'une des formations qui s'étaient classées à la deuxième place, à savoir le National du Caire, Chabab Belouizdad ou le Mouloudia d'Alger.

Les autres équipes qualifiées sont l'Espérance de Tunisie, Mamelodi Sundowns d'Afrique du Sud et Simba de Tanzanie.

Mohamed Bouarab

Hamid El Aouni réélu président de la FRMSPSH



Hamid El Aouni a été réélu président de la Fédération royale marocaine des sports pour personnes en situation de handicap (FRMSPSH), pour un second mandat de quatre ans, lors de l'assemblée générale ordinaire tenue samedi au Centre national des sports Moulay Rachid à Salé.

Les représentants des clubs affiliés à la FRMSPSH ont voté à l'unanimité la reconduite de M. El Aouni

à la présidence de la Fédération.

Le bureau fédéral élu à cette occasion est composé de 14 représentants des clubs, des associations et des ligues régionales actifs dans le domaine du sport pour personnes en situation de handicap.

Lors de cette assemblée générale, les rapports financiers et moraux des saisons 2017-2018, 2018-2019 et de 2019-2020 ont été adoptés, ainsi que l'examen du bud-

get de l'année prochaine.

A cette occasion, M. El Aouni a indiqué que le prochain plan d'action de la Fédération qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du contrat d'objectifs qui lie l'instance fédérale au ministère de la Jeunesse et des Sports, vise principalement à consacrer la bonne gouvernance, à améliorer la gestion financière et à moderniser la gestion administrative dans la perspective d'améliorer le ni-

veau des athlètes et élargir la base des pratiquants qui forment le pilier de la Fédération.

Ce plan d'action vise également à organiser des journées d'études et des rencontres de sensibilisation à la pratique sportive, ainsi que l'organisation de compétitions sportives nationales et régionales en partenariat avec les Ligues pour promouvoir le niveau des athlètes dans les différentes disciplines et la découverte de nouveaux talents pour garantir une meilleure participation dans les différents rendez-vous sportifs nationaux et internationaux, a expliqué M. El Aouni.

Après avoir mis en avant le rôle central des Ligues régionales dans la mise en œuvre du plan d'action de la Fédération, il a appelé les différentes parties prenantes à s'unir pour réaliser les axes de ce plan et de prendre part activement aux compétitions et au débat pour développer davantage le travail de la Fédération.

La FRMSPSH a été créée en 1984 et comprend des clubs, des associations et des Ligues qui s'intéressent au sport au profit des personnes en situation de handicap.

Divers

Botola Pro D1
L'ASFAR et le MCO restent sur leur élan victorieux

L'ASFAR a battu le Difaa El Jadida par 1 but à 0, vendredi soir au complexe sportif Prince Moulay Abdellah de Rabat, en match comptant pour la 11ème journée de la Botola Pro D1 « Inwi » de football.

L'unique but de la rencontre a été marqué par Reda Slim à la 40ème minute, sur corner direct.

Grâce à cette victoire, le club militaire, qui vient de signer son 5ème succès de la saison, est désormais deuxième ex aequo avec le Raja de Casablanca (19 pts). Quant aux Doukkalis, ils occupent toujours la 14ème loge avec 10 unités.

Dans l'autre match disputé samedi au stade d'honneur à Oujda, le Mouloudia d'Oujda (MCO) s'est imposé à domicile face au Maghreb de Fès (MAS) sur le score de 3 buts à 0.

Les locaux l'ont emporté grâce aux réalisations de Lamine Diakite (35e), Aboubacar Demba Camara (55e, s.p) et Abdellah Khafifi (79e, s.p).

Suite à ce succès, le MCO se défait de son adversaire du jour qui occupait avec lui la 7e place et prend désormais la 5ème marche du classement avec 16 unités ex-aequo avec l'Ittihad Tanger, tandis que le Maghreb de Fès stagne à la 8e position avec 13 points.

La 11ème journée devait se poursuivre dimanche avec des rencontres mettant aux prises la Renaissance Zemamra au Youssoufia Berrechid, le Chabab Mohammédia à l'Olympic de Safi et le FUS de Rabat au Moghreb Tétouan.

Il convient de rappeler en dernier lieu que le bal de cette manche a été ouvert mercredi dernier par trois matches. Le WAC avait conforté son statut de leader après avoir surclassé en déplacement le RCOZ par 1 à 0, au moment où le Raja et la RSB ont été défaits à domicile respectivement par le HUSA (0-1) et l'IRT (1-2).

Championnat D2

Voici les résultats et le programme de la 17ème journée de la Botola Pro D2 "Inwi" de football, à l'issue des matches disputés samedi:

Vendredi
ASS-KACM : 1-0
RAC-RBM : 1-2
Samedi
CJBG-SM: 0-1
KAC-OD : 0-0
OCK-WAF : 2-1

A noter que les matches UTS-WST, JSS-IZK et CAK-TAS devaient avoir lieu dimanche.

La mer plus chaude en Arctique responsable de vagues de froid en Europe

La mer de l'Arctique, débarassée de sa banquise sous l'effet du réchauffement, contribue directement aux chutes de neige plus extrêmes en Europe, comme l'épisode glacial de 2018 surnommé "la Bête de l'Est", selon une étude publiée jeudi.

Cet événement qui avait paralysé une grande partie du nord de l'Europe en février et mars 2018 avait coûté plus d'un milliard d'euros par jour rien qu'au Royaume-Uni.

Selon une étude publiée jeudi dans la revue *Nature Geoscience*, ces tempêtes de neige exceptionnelles étaient une conséquence directe des eaux "anormalement chaudes" dans la mer de Barents, dont 60% de la surface était libérée de la banquise quelques semaines avant cet événement connu comme "La Bête de l'Est" en Angleterre, le "canon à neige" en Suède ou le phénomène "Moscou-Paris" en France.

Avec le réchauffement de l'Arctique, plus rapide que le reste de la planète, le vortex polaire - zone d'air froid et de basse pression typique des pôles durant les saisons froides - est plus enclin à se déplacer vers le Sud.

"Ce que nous avons découvert, c'est que la banquise est effective-



ment un couvercle sur l'océan", a expliqué l'auteur principale de l'étude Hannah Bailey, de l'université d'Oulu en Finlande.

"Et avec sa disparition à long

terme à travers l'Arctique depuis les années 1970, plus d'humidité entre dans l'atmosphère pendant l'hiver, ce qui a un impact direct sur la météo plus au sud, provoquant des

épisodes extrêmes de chutes de neige", a-t-elle ajouté.

Les chercheurs ont mesuré en temps réel les isotopes contenus dans la vapeur d'eau atmosphérique

sur la période menant à l'épisode de 2018: les isotopes contenus dans la vapeur d'eau issue de la neige fondue étant différents de ceux issus de la mer, ils ont pu quantifier exactement quel excès d'humidité s'était dégagé de la mer de Barents pendant cette période.

Ainsi, environ 140 gigatonnes d'eau s'est évaporée de la mer, soit 88% de l'humidité retombée en neige sur l'Europe, selon leurs calculs.

L'étude conclut que si les tendances actuelles du réchauffement se poursuivent, la mer de Barents libérée de la banquise sera une source majeure d'humidité pour l'Europe continentale, provoquant d'importantes pluies ou chutes de neige, avec leurs lots d'impacts sur les infrastructures et le trafic.

"Cela voudra dire des perturbations dans l'approvisionnement en nourriture, en carburant, la destruction de cultures...", a mis en garde Jeffrey Welker, de l'Université d'Alaska à Anchorage.

"Cela peut sembler contre-intuitif" que le réchauffement de l'océan en Arctique provoque plus de neige en Europe, "mais la nature est complexe et ce qui se passe dans l'Arctique ne reste pas dans l'Arctique", a noté Hannah Bailey.

Pâtes à l'agneau et aux artichauts

Ingrédients

- 500g de pâtes Fusilli ou autres
- 300g de gigot d'agneau coupé en morceaux de 1 cm
- 3 coeurs d'artichauts entiers, coupés en deux
- 400g de sauce tomates à l'ail
- 2 cuillères à café d'huile d'olive extra vierge
- 1 gros oignon finement haché
- 1 gousse d'ail écrasée
- 1 brin de romarin
- 125g de tomates cerises, coupées en deux
- 80g de parmesan râpé
- 15cl de bouillon d'agneau
- Huile d'olive vierge extra pour servir

Préparation

Chauffer la moitié de l'huile dans une cocotte à feu moyen. Ajouter l'oignon, l'ail et le romarin. Cuire pendant 5 minutes ou jusqu'à ce que l'oignon soit doré. Transférer dans un bol et laisser de côté.

Chauffer le reste de l'huile dans la poêle. Ajouter l'agneau. Faites cuire pendant 2 minutes jusqu'à coloration. Arroser avec le bouillon et laisser cuire à couvert pendant 30 minutes.

10 minutes avant la fin de la cuisson rajouter les artichauts coupés en 2 et laisser cuire. Assaisonner. Ajouter la sauce à l'ail, les tomates cerises et le mélange d'oignon. Porter à ébullition. Cuire, en remuant, pendant 10 minutes ou jusqu'à ce que la sauce épaississe.

Pendant ce temps, faire cuire les pâtes dans une casserole d'eau bouillante en suivant les instructions de paquets ou jusqu'à ce que al dente. Egoutter les pâtes et les laisser de côté.

Ajouter les pâtes à la sauce et cuire, en brassant, pendant 1 minute ou jusqu'à ce que les pâtes se mélangent bien à la sauce.

Répartir les pâtes à l'agneau et aux artichauts dans des bols. Parsemer de parmesan et arroser avec un peu d'huile supplémentaire pour servir.



Un Norvégien tente d'éviter la quarantaine en faisant 40 km à skis depuis la Suède

Il tentait d'échapper à la quarantaine obligatoire à l'hôtel: un quinquagénaire norvégien a dû être secouru ce week-end dans les montagnes après avoir tenté de traverser la frontière depuis la Suède lors d'une équipée de 40 kilomètres à skis, a-t-on appris auprès de la police et des secours.

"Il voulait rentrer en Norvège pour chercher des papiers, pour ensuite retourner en Suède où il a un chantier en cours. Mais pour éviter la quarantaine, il a décidé de franchir la frontière à travers les montagnes", a expliqué à l'AFP Trond Helge Rønning, de l'organisation de secours Norske Folkhjelp.

"En tout, il en avait pour environ 40 kilomètres", selon le secouriste basé à Tydal, un village norvégien près de la frontière suédoise, à une centaine de kilomètres à l'est de la ville de Trondheim (centre).

Surpris par le mauvais temps, le skieur s'est retrouvé en difficulté après environ 25 kilomètres d'équipée, samedi en fin d'après-midi. C'est d'abord un éleveur de rennes qui l'a secouru, avant de le confier à deux pêcheurs quelques kilomètres plus loin près du lac Essandsjø, qui ont ensuite attendu l'arrivée des secours, selon le récit de M. Rønning.

"Il était mouillé et il avait froid", a-t-il dit, décrivant un secteur difficile "avec des montagnes assez hautes".



Les secours l'ont ensuite remis à la police pour violation des règles sanitaires du Covid-19.

En vertu des règles en vigueur en Norvège, l'homme aurait dû présenter un test négatif et passer dix jours de quarantaine dans un hôtel sauf en cas de déplacement essentiel, a rappelé à l'AFP une porte-parole de la police locale.

"Ça vaut même pour un citoyen norvégien", a souligné cette responsable du district de Trondelag, précisant que l'homme effectuait désormais sa quarantaine dans un hôtel des environs et allait prochainement être entendu en vue de poursuites.

Selon les médias locaux, le projet était que son fils le recueille en voiture au terme de son équipée.

Selon M. Rønning, l'homme était "énervé et ne s'est pas excusé".